

Campagne électorale des
élections régionales
des 14 et 21 mars 2010

**HAUTE-NORMANDIE ÉCOLOGIE,
UNE NOUVELLE ÉNERGIE POUR UNE ÉCO-RÉGION**

EMPLOI DURABLE
ÉCO-QUARTIERS
RASSEMBLEMENT
BIO
DIVERSITÉ
CITOYENS ACTIFS
REMPLE
SITÉ
SIT
MERCI
GÉNÉRAL
EBS
BIO
DIVERSITÉ
PARTAGE
BIO
SOLIDAIRE

**LE CONTRAT
ÉCOLOGISTE
POUR
LA HAUTE-NORMANDIE**



L'ÉCOLOGIE, MAINTENANT





SOMMAIRE :



P 4 - P 9

Pilier économie :
L'écologie, une nouvelle énergie pour l'économie et l'emploi



P 10 - P 13

Pilier agriculture - alimentation :
Une agriculture garante d'une alimentation de qualité et de proximité, accessible à tous !



P 14 - P 17

Pilier formation professionnelle - apprentissage :
Anticiper l'avenir et améliorer le présent : la formation professionnelle au service de l'emploi et de l'épanouissement humain



P 18 - P 21

Pilier environnement - biodiversité :
Biodiversité, eau et air : c'est maintenant qu'il faut agir !



P 22 - P 25

Pilier énergies - climat :
Maîtriser nos consommations et produire des énergies propres en Haute-Normandie, c'est bon pour le climat, le pouvoir d'achat et l'emploi !



P 26 - P 31

Pilier transports :
Des transports régionaux 4 fois plus fréquentés pour diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre





P 32 - P 35

Pilier santé - environnement :
Contre les pathologies environnementales et les inégalités sanitaires : un système de santé prenant en compte l'humain dans sa globalité



P 36 - P 39

Pilier éducation - enseignement - recherche :
L'éducation, l'enseignement, la recherche : trois leviers pour la transformation écologique de nos modes de vie et de notre économie



P 40 - P 43

Pilier culture :
Culture partagée



P 44 - P 47

Pilier solidarité Nord/Sud :
Région du monde



P 48 - P 49

Un littoral enfin pris en compte en Haute-Normandie



P 50 - P 53

Pilier aménagement du territoire :
Un aménagement écologique et solidaire du territoire haut-normand



P 54 - P 57

Pilier démocratie et gouvernance :
Une démocratie régionale plus proche des haut-normands



P 58 - P 59

Réforme des collectivités, Grand Paris, fusion des Normandies : quel avenir pour notre région ?



Pour répondre aux urgences écologiques, sociales et démocratiques, il est nécessaire de penser une nouvelle donne économique au service du bien être des habitants et de la pérennisation de nos ressources.

Un système à bout de souffle

Durant la seconde moitié du 20ème siècle, la pétrochimie, la production d'énergie, l'automobile, l'agriculture intensive ont façonné nos paysages, industriels, ruraux, sociaux, et nos représentations culturelles et mentales, au point que nous n'imaginons pas nous en passer.

Il faudra pourtant changer. Parce que le pétrole va manquer et coûter très cher, parce que le climat se dérègle, parce que les espaces naturels et agricoles se raréfient, parce que notre air et notre ressource en eau sont pollués au-delà de l'acceptable.

Le bilan social du modèle économique régional devrait convaincre les indécis de la nécessité de l'interroger : nous avons perdu 25 000 emplois depuis un an, une fois et demie plus que la moyenne nationale.

La moitié de nos emplois dépendent de décisions prises par les sièges sociaux des grands groupes, hors du territoire.

La peur du déclassement, la précarisation du travail et la déshumanisation des rapports sociaux se banalisent.

Mais les porte-paroles les plus entendus du monde économique et agricole régional s'acharnent à défendre l'indéfendable : la fuite en avant productiviste et libérale, quel que soit l'avis des citoyens, quelles qu'en soient les conséquences environnementales. Au risque de fragiliser plus encore l'économie régionale en retardant son adaptation au monde de demain, ils s'accrochent à des chimères. Peu importent la redistribution, le contrat social, la planète.. pourvu que la «croissance» revienne !

La conversion écologique, pour l'emploi et le bien être collectif

Les inégalités écologiques sont au coeur de la question sociale de notre temps. La malbouffe, le stress, les maladies professionnelles, la pauvreté thermique sont le lot d'une majorité de haut-normands, surtout des plus modestes. Ceux qui n'ont souvent pas d'autre choix que d'accepter des logements mal isolés, d'autre solution que de se déplacer chaque jour en voiture.

Prendre soin de nos ressources et s'attaquer aux inégalités sociales impliquent de re-penser le modèle économique.

Si nous voulons que dans 20 ans la société et l'économie régionale aient changé de visage, c'est maintenant qu'il faut le décider.

Protéger l'emploi des salariés des entreprises en difficulté, préparer les éco-industries et les emplois non délocalisables de demain, produire près des lieux de consommation, c'est le défi !

Une nouvelle donne économique :

Dès 2010 la collectivité régionale prendra l'initiative d'un nouveau projet fédérateur, une nouvelle donne économique qui sera assise sur 3 orientations :

une économie responsable, une économie verte, une économie au service du développement humain

Des états généraux de l'emploi, de la conversion et de l'économie verte, permettront de co-produire ce projet de conversion en associant tous les acteurs économiques sociaux et citoyens, dans la diversité de leurs représentations.





NOS ENGAGEMENTS

1 L'urgence : préserver le tissu économique et favoriser l'accès à l'emploi

2009 fut une année terrible avec 25 000 emplois perdus dans notre région. La crise n'est pas finie et si rien n'est fait pour l'endiguer, les plans sociaux et les dépôts de bilan risquent de se multiplier, se traduisant par des milliers de chômeurs supplémentaires.

En 2010, la Région sera aux cotés des entreprises et des salariés pour les aider à surmonter la crise :

- **Un fonds de sauvegarde pour aider les TPE et PME confrontées à des problèmes de trésorerie.**
- **Une cellule d'accompagnement** pour aider les entreprises à surmonter les difficultés financières, techniques et commerciales.
- **Un dispositif de la deuxième chance** pour aider les salariés à reprendre leur entreprise sous statut coopératif (SCOP) en apportant à la fois des conseils techniques et financiers mais aussi 1 € pour chaque euro investi par les salariés repreneurs.
- Au moins **un millier d'emplois « passerelle »**. La Région prendra en charge 80% du coût des emplois créés par les collectivités, structures publiques et associatives, pour des services collectifs à utilité sociale et/ou environnementale.
- **Renforcer le rôle et le nombre des**

associations et entreprises d'insertion qui offrent des solutions et une seconde chance à celles et ceux qui sont temporairement écartés du chemin de l'emploi. La Région se rapprochera des Départements à cette fin.

2 Demain : convertir l'économie pour relever les défis sociaux et environnementaux

Pendant plusieurs décennies, l'industrie a été une force pour notre région, créant richesses et emplois, sans toutefois suffisamment prendre soin de notre environnement et de notre santé. Aujourd'hui, elle ne cesse de perdre des emplois.

Pour autant il ne s'agit pas de faire table rase du passé. Région, entreprises et salariés doivent ensemble chercher des solutions pour préserver les activités et les savoir-faire dans le contexte de mondialisation accrue et d'épuisement des ressources naturelles.

Des états généraux de l'emploi, de la conversion et de l'économie verte

Ils seront mis en place par la Région pour construire avec les salariés, les entreprises, les demandeurs d'emploi, les organismes de formation et l'ensemble des parties prenantes, **des dispositifs de transition pour sécuriser l'activité des entreprises et les parcours des salariés dans les secteurs en déclin.**

L'objectif est de **consolider plus de 20 000 emplois dans les filières** aujourd'hui menacées par la crise du modèle productiviste : l'agriculture conventionnelle, la chimie, le raffinage, l'automobile, le bâtiment, la logistique...

Trois pistes de sortie de crise

Produire ici plutôt qu'ailleurs :

La Région favorisera la relocalisation de l'économie pour réduire les impacts sociaux et environnementaux de la mondialisation.

- Appuyer les filières de l'économie des territoires : le verre, le lin matériaux, le tourisme, la batellerie familiale...
- Soutenir la création de labels de produits régionaux.
- Aider l'organisation de circuits courts de distribution.
- Stimuler la production locale par la commande publique.
- Mettre à disposition des entreprises un centre de ressources pour les aider à réorganiser leur production en s'appuyant sur des fournisseurs locaux, les PME / PMI et les artisans haut-normands.

Une économie socialement et écologiquement responsable :

L'économie est un bien commun qui doit contribuer au bien-être collectif et pas seulement à la maximisation des profits. L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) met au cœur de son projet le partage des richesses et l'utilité sociale et environnementale de ce qu'elle produit.

- **Renforcer les réseaux de l'Économie Sociale et Solidaire.**
- Un fonds d'investissement solidaire.
- **Une école de l'entrepreneuriat social.**

- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets d'ESS.

- **Aider les entreprises de l'ESS à s'organiser en filières** et lancer chaque année un appel à projets thématique (par ex. «Créez votre AMAP») pour offrir à tous ceux qui veulent changer de vie mais n'ont pas forcément une idée d'entreprise, une opportunité de s'épanouir dans un projet porteur de sens.

- **Valoriser les efforts des entreprises et des réseaux d'entreprises pour lesquels l'exercice de la responsabilité sociale et environnementale est un moteur de développement.**

Vivre avec son temps :

Nous sommes à l'aube d'un bouleversement technologique, la révolution verte.

Demain, tout ce qui sera produit à partir de pétrole sera obsolète.

- **La Région sera aux côtés des entreprises pour les aider à réaliser leur mutation technologique afin de sauvegarder les filières et les emplois.**
 - Elle créera un centre de ressources techniques pour aider les entreprises à expertiser les conditions d'adaptation de leur production aux technologies vertes



Comment financer la politique économique ? «Faire mieux avec autant»

Comment financer tout à la fois la sauvegarde des emplois, la conversion de l'industrie et la création de nouvelles filières de l'économie verte ? Tout simplement en réaffectant l'essentiel des aides actuelles à l'économie, près de 71 millions d'euros, à ces objectifs. Il faut en finir avec le saupoudrage et se concentrer sur l'essentiel. Le montant des aides réaffectées sera débattu dans le cadre des «États généraux de l'emploi, de la conversion et de l'économie verte». En outre, pour financer les projets industriels majeurs, la Région recourra à l'endettement qu'autorise l'excellente santé de ses finances.



- Elle co-financera les coûts de conversion aux nouvelles technologies
- Elle renforcera les passerelles entre les centres de recherche appliquée et les entreprises pour faciliter les transferts technologiques.

• **La Région sera également aux côtés des salariés et des personnes en recherche d'emploi.**

- Elle créera des formations dédiées aux filières de l'économie verte.
- Elle financera **1 000 contrats d'accès et de retour à l'emploi durable (CARED)** chaque année.



Les énergies renouvelables : des milliers d'emplois à pourvoir

Selon une étude publiée par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) en décembre 2009, l'emploi dans les éco-activités enregistre une hausse nettement plus importante que l'emploi global en France sur la même période (entre 2007 et 2008).

Quelques exemples éloquentes dans le domaine des énergies renouvelables :

- l'éolien compte 7 800 équivalents temps plein en 2008 en France, soit une hausse de 36% par rapport à 2007
- le photovoltaïque 5 000, soit +112,8%
- le solaire thermique 1 900, soit +24,3%

Sur la même période, l'évolution de l'ensemble de l'emploi en France n'est que de 0,6%.

3 Préparer l'avenir : une Haute-Normandie à la pointe de l'économie verte

Aider les entreprises existantes à se transformer pour sauver les emplois et la planète est indispensable, mais insuffisant pour répondre aux aspirations des habitants. Plus de 100 000 haut-normands sont actuellement au chômage et presque autant subissent des temps partiels contraints. L'une des solutions



réside sans doute, au niveau national, dans la reprise du mouvement historique de diminution de la durée du travail. Au niveau régional, la résorption du chômage passe d'abord par l'émergence de nouvelles filières.

Faire émerger de nouvelles filières et modes de faire pour résorber le chômage au niveau régional.

Il n'y a pas de filière de **production d'énergie renouvelable** en Haute-Normandie, créons-la !

Il n'y a pas de filière de l'**habitat écologique** en Haute-Normandie, créons-la !

Il n'y a pas de filière de la **mobilité durable** en Haute-Normandie (train, bus, vélos), créons-la !

On n'a pas essayé l'**écologie industrielle**, essayons-la pour valoriser nos savoir-faire !

Il n'y a aucune fatalité. Partout dans le monde, des Régions, par leur volontarisme et leur capacité à mobiliser les ressources locales et externes, ont su créer les conditions de l'émergence de nouvelles filières.



Qu'est-ce que l'écologie industrielle ?

L'écologie industrielle est un modèle de management environnemental qui peut être mis en œuvre sur une zone industrielle pour valoriser les déchets, éliminer ou réduire les émissions polluantes, décarboner et dématérialiser la production de biens.



Créer 20 000 emplois dans les filières vertes en menant de front trois chantiers :

Le chantier de la technologie

- Rattraper le retard dans les technologies vertes.

- **Développer massivement la recherche, à la fois en soutenant les laboratoires, mais aussi en développant des pôles d'excellence**, par exemple un pôle d'excellence des énergies marines à Antifer.

- Pour aller plus vite, privilégier les transferts technologiques entre les laboratoires de recherche et les entreprises et **favoriser l'implantation d'entreprises leader dans les secteurs de l'économie verte.**

- **La Région participera, avec des industriels privés, à la création d'une entreprise de production de panneaux solaires, aujourd'hui tous importés, en Haute-Normandie.**

Cette société, sous statut coopératif (SCIC), permettra d'ancrer durablement l'entreprise dans le territoire en permettant aux collectivités de participer au capital, en contrepartie de garanties de gouvernance sociale, et facilitera le transfert technologique, favorisant ainsi l'émergence d'une nouvelle filière régionale.

Le chantier de la finance

Développer de nouvelles activités dans de nouveaux métiers peut s'avérer à la fois coûteux et long.

La Région soutiendra les acteurs économiques qui s'engageront dans le développement de nouvelles filières économiques vertes.

- Elle créera un fonds de **capital risque** pour soutenir les projets les plus innovants qui sont aussi ceux qui ont le plus de mal à accéder aux financements.

- Elle développera un fonds de **capital investissement** pour aider les entreprises vertes dans leur développement.

- Elle créera un **fonds de garantie**

pour faciliter l'accès au crédit bancaire trop souvent inaccessible pour les entreprises des secteurs innovants.

Le chantier de la compétence

Il ne peut y avoir d'entreprises sans des femmes et des hommes compétents. Pour soutenir le développement des nouvelles filières de l'économie verte, la Région :

- créera un **centre de ressources** auprès duquel les entreprises pourront trouver les conseils techniques pour mener à bien leurs projets ;

- travaillera en concertation avec les acteurs de la formation et les entreprises pour développer de **nouvelles filières de formation dédiées** ;

- soutiendra toutes les formes de **mutualisation de ressources** : pépinières, centres de télétravail, plateformes de services numériques, renforçant les capacités des TPE / PME / PMI tout en contribuant à réduire les déplacements et les consommations d'énergie.



L'Agence Régionale de l'Économie Verte

«La cheville ouvrière de l'économie de demain»

L'AREV remplira trois missions principales :

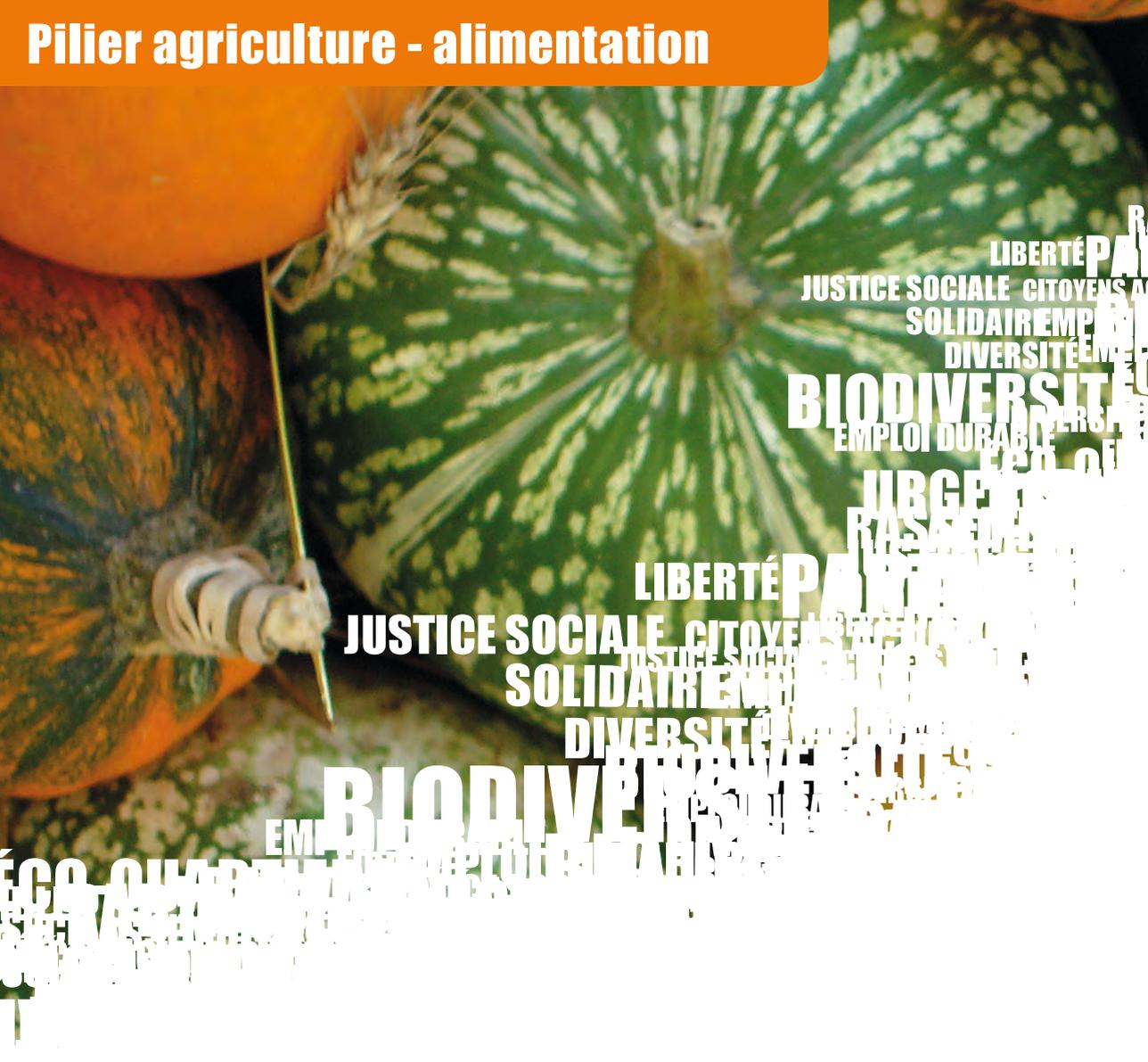
- l'animation des réseaux d'acteurs de l'économie verte, en favorisant l'organisation des entreprises en filières

- le soutien technique direct ou indirect des entreprises engagées dans un processus de conversion de leur mode de production

- le développement de nouvelles filières en faisant le lien entre les acteurs locaux et les partenaires économiques externes

L'AREV assurera également la cohésion entre l'ensemble des acteurs liés au développement de l'économie verte, formation, recherche et finance, pour donner aux entreprises toutes les chances de réussite.





LIBERTÉ P
JUSTICE SOCIALE CITOYENS A
SOLIDAIRE EMP
DIVERSITÉ EMP
BIODIVERSITÉ
EMPLOI DURABLE
ÉCO OÙ
LIBERTÉ P
JUSTICE SOCIALE CITOYENS A
SOLIDAIRE EMP
DIVERSITÉ EMP
BIODIVERSITÉ
EMPLOI DURABLE
ÉCO OÙ
ÉCO OÙ
SOLIDAI
SOLIDAI

UNE AGRICULTURE GARANTE D'UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ, ACCESSIBLE À TOUS !



Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

L'agriculture biologique, c'est un mode de production qui n'utilise aucun pesticide ou engrais de synthèse, et qui refuse les Organismes Génétiquement Modifiés. Sans produit chimique, le bio garantit de meilleures conditions de travail pour les agriculteurs, des sols et des nappes phréatiques non polluées, et une alimentation saine pour les consommateurs.

NOS ENGAGEMENTS

1 Développer les pratiques agricoles durables et l'agriculture biologique

Accorder un soutien économique et technique aux agriculteurs bio et durables pour en finir avec une approche uniquement économique :

- Des aides spécifiques à ces pratiques, une bonification «bio» pour les aides d'Etat accessibles à tous.
- **Conditionner les aides au respect de pratiques durables** : réduction ou suppression d'intrants chimiques (engrais, pesticides...) et d'alimentation animale OGM, développement de l'agriculture intégrée (système de production favorisant l'utilisation de ressources et de mécanismes de régulation naturels) et diminution de l'utilisation d'énergies non renouvelables.

Mettre en place et développer les formations et la vulgarisation des pratiques bio et durables :

- **Une filière BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole) spécialisée en maraîchage biologique.**

Le BPREA est une formation diplômante du Ministère de l'agriculture, ce qui ouvre droit à des aides de l'État à l'installation.

- **Un fonds de rémunération pour les reconversions professionnelles**, et un accompagnement technique spécifique pour les personnes Non Issues du Milieu Agricole (NIMA), qui connaissent peu le secteur et le métier.
- Inciter au recrutement, dans les organismes agricoles et les coopératives, de formateurs et conseillers spécialisés en agriculture durable.
- Favoriser l'organisation de journées d'échanges, de stages courts auprès d'autres agriculteurs.

Faciliter l'accès à la terre :

- **Un observatoire du foncier** pour préserver les espaces agricoles et lutter contre la périurbanisation et l'artificialisation des terres, au profit notamment de petites exploitations

orientées vers les circuits courts.

- Collaborer avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural à but non lucratif qui vend ou loue des biens agricoles et ruraux selon des critères d'aménagement durable) et des associations afin d'**aider à l'installation de nouveaux exploitants** non issus du milieu agricole.

Préserver la ressource en eau :

- Accompagner la mise en place de pratiques agricoles sans intrants chimiques dans les bassins d'alimentation des captages
- Prévenir l'érosion des terres et les inondations
- Favoriser le développement de dispositifs d'hydraulique douce (mares, haies, fascines, etc.) dans les exploitations agricoles et à leurs abords pour **protéger la biodiversité**.

Soutenir la flotte de pêche artisanale pour préserver les emplois et la ressource halieutique.

2 Développer des filières alimentaires locales de qualité, créatrices d'emploi, au plus près des zones d'habitation

Accompagner les collectivités locales pour une reconquête de leur capacité de production vivrière, destinée à l'alimentation des habitants :

- **Préserver les terres agricoles** en constituant des réserves foncières par le biais de Zones Agricoles Protégées, de mesures de Protection d'Espaces Agricoles, Naturels et Périurbains et lors de la révision des documents d'urbanisme.
- Développer les installations et le maintien d'agriculteurs en zones périurbaines pour **rapprocher les producteurs et les consommateurs**.



- Mettre en place des circuits courts, en particulier pour la restauration collective.

Développer des labels et des filières basées sur la proximité, la traçabilité, l'emploi et la durabilité :

- Créer trois labels : «Bio de Normandie», «Durable en Normandie» et «Pêché sur les côtes normandes» pour la relocalisation d'une production et une consommation de qualité.

Créer des pôles regroupant production, transformation et commercialisation.

- Initier la création de coopératives regroupant les producteurs, la municipalité et les consommateurs locaux, pour répondre à la demande et approvisionner des structures telles que les cantines scolaires.
- Développer des zones de maraîchage, ou des lotissements agricoles (dispositif qui consiste à installer plusieurs maraîchers sur un même terrain appartenant à une collectivité).

Favoriser la création d'un réseau «Filières agricoles durables en Normandie» :

- Regrouper les différents acteurs de ce secteur (chambres d'agriculture, Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques...), afin qu'ils puissent travailler ensemble et échanger leurs expériences.

Structurer les filières par la restauration collective (cantines de l'hôtel de Région, des CFA et des lycées progressivement en local et bio) :

- Passer des commandes distinctes pour des produits dont on souhaite structurer la filière.
- Éditer des guides à destination des cuisiniers et des gestionnaires de sites et organiser leur accompagnement.
- Créer une plateforme de mutualisation des achats de produits locaux.
- Appuyer la mise en place d'appels d'offres avec des critères environnementaux et nutritionnels.

- Mettre ces outils à disposition des autres collectivités qui ont à gérer des cantines collectives : écoles, collèges, hôpitaux, maisons de retraite... Pour les cantines universitaires, une collaboration avec l'État sera engagée.



3 Faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour tous les consommateurs et inciter aux bonnes pratiques de consommation

Une communication et des actions de sensibilisation :

- Sensibilisation à l'agriculture durable et biologique, aux circuits courts, au gaspillage alimentaire, aux problématiques de santé... auprès des lycéens et des apprentis, et de tous les consommateurs.

Appuyer les initiatives citoyennes :

- Soutenir les magasins collectifs de producteurs, les marchés bio et paysans, les AMAP, les initiatives de villes ou villages en transition (processus impliquant la communauté et visant à assurer sa capacité à encaisser les crises économiques et/ou écologiques).

Aider à une baisse des prix des produits bio :

- Favorisant une augmentation de la production et développer une logistique de distribution.

Soutenir le développement des jardins et vergers collectifs :

- Formations au maraîchage biologique.
- Encourager les dynamiques associatives autour de ces entités collectives.



ANTICIPER L'AVENIR ET AMÉLIORER LE PRÉSENT : LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SERVICE DE L'EMPLOI ET DE L'ÉPANOUISSEMENT HUMAIN



La formation tout au long de la vie

«La formation tout au long de la vie désigne la possibilité reconnue à tout individu, tout au long de son existence, d'acquérir des connaissances, des qualifications et des compétences et de faire reconnaître la valeur de son expérience, dans une perspective personnelle, citoyenne, sociale, professionnelle ou liée à l'emploi. Elle doit s'incarner dans un droit universel à la formation tout au long de la vie, en prenant appui sur un ensemble de dispositifs de formation destiné à différents publics.» (Le Douaron P., La formation tout au long de la vie. Promotion René Cassin, Revue française d'administration publique 2002/4, n°104, p. 573-580)



La formation professionnelle et l'apprentissage peuvent apporter **des réponses écologiques, économiques, sociales et solidaires. Trouver un emploi ne suffit pas, la formation doit aujourd'hui permettre de s'épanouir, trouver sa place dans la société, tout simplement être reconnu.**

Aujourd'hui, la formation professionnelle est orientée vers deux finalités : le traitement social du chômage et la production de main d'œuvre pour des secteurs d'activités qui en ont besoin. Cette logique productiviste maintient l'illusion de l'adaptation de l'offre à la demande et oriente d'une manière figée les actions de formation qui sont mises en place. De plus, elle rend impossible le fait d'envisager une conversion écologique de l'économie.

L'anticipation doit guider une nouvelle stratégie en matière de formation professionnelle et d'apprentissage avec des perspectives à court, moyen et long terme.

Des perspectives nouvelles, des formations utiles...

Le développement des qualifications dans le domaine de l'énergie, des transports, du bois, de l'eau, d'une agriculture durable... ouvrira des perspectives nouvelles et préparera aux métiers de demain.

Le renforcement des filières sanitaires et sociales, de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire, de la culture, du sport permettra d'œuvrer au renforcement du lien social, aujourd'hui malmené.

accessibles à tous...

Un accès facilité à la formation professionnelle continue pour les salariés des petites et moyennes entreprises concourra au renforcement des compétences de celles-ci. **La formation tout au long de la vie sera un axe fort pour accompagner**

les personnes les plus en difficulté.

avec de vrais débouchés !

Au plus près des territoires, la logique qui doit nous gouverner doit s'appuyer davantage sur l'analyse de l'offre de formation existante et sur les besoins d'emplois locaux. Un travail de fond sera engagé avec les instituts de formation, les missions locales, les collectivités, les associations afin de faciliter les croisements d'information et d'ébaucher ensemble un plan de formation cohérent.

Le taux de chômage en Haute-Normandie a passé la barre des 10%, avec 25 000 emplois perdus en 2009. Ce constat et les perspectives sombres qui s'annoncent, renforcent la nécessité d'**adapter la formation professionnelle et l'apprentissage aux mutations du territoire haut-normand et aux exigences de l'emploi pour le plus grand nombre.**



Qu'est-ce que le PRDF ?

Le Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (PRDF) définit des objectifs de formation pour les jeunes et les adultes, étudiants, salariés ou demandeurs d'emploi. Il doit s'articuler avec les réalités économiques régionales pour favoriser l'accès à des emplois durables. La Région peut intervenir sur l'apprentissage, la partie formation professionnelle des formations initiales (CAP, BEP, Bac Pro, BTS...), le programme de l'AFPA, les formations sanitaires et sociales.





NOS ENGAGEMENTS

1 Garantir le droit à la formation tout au long de la vie

Un service public régional de formation :

- Objectifs :
 - Mieux coordonner, rendre visible et accessible l'offre de formation régionale
 - Favoriser l'accès de tous aux formations et à l'emploi durable, avec ou sans qualification ou diplôme.
 - Garantir la situation des professionnels de la formation, en particulier des petites structures.
- Quelques actions :
 - **Soutenir et développer la filière des formations de base, qui profitera aux jeunes, aux demandeurs d'emplois et aux salariés.**
 - Inciter les entreprises à **permettre aux salariés de suivre des formations de remise à niveau des compétences de base en mathématiques, français, culture générale.** Une plaquette d'information à destination des entreprises et leurs salariés sera réalisée.
 - Aider les petites et moyennes entreprises à définir et financer les besoins de formation des salariés.

Des assises régionales de la formation tout au long de la vie :

- Mises en place dès le début du mandat par le biais d'ateliers participatifs, elles

permettront de définir et structurer au sein du territoire les filières à développer, en concertation avec tous les acteurs.

Une université des actifs :

- Des modules de culture générale, de sciences humaines (lettres, langues étrangères, histoire, sociologie...), de sciences et techniques...

L'insertion des sortants de prison :

- Favoriser leur accès à la formation.
- Accompagner les employeurs accueillants.

2 Adapter les actions de formation aux besoins pour sécuriser les compétences et accompagner la conversion écologique de l'économie

Mise en place de contrats d'accompagnement en relation avec les entreprises prêtes à s'engager sur de l'emploi durable :

- Contrat aidé à destination des entreprises du secteur marchand, qui verra la mise en œuvre d'une action d'accompagnement et de formation des jeunes et des adultes. Il s'agira de **travailler, en relation avec ces entreprises, un cahier des charges conforme à l'objectif de conversion écologique de leurs activités.** Les entreprises devront s'engager à fournir un emploi durable

aux personnes concernées par ces formations.

Des contrats de sécurité emploi-formation pour les victimes d'«accidents économiques» :

- Garantir la pérennité des droits à la formation tout au long de la vie, en priorité pour les employés, cadres ou ouvriers des secteurs les plus directement touchés par la crise de notre modèle industriel, comme l'automobile.
- Garantir un revenu de transformation co-financé en partenariat entre la région et les entreprises volontaires.

Un institut régional de formation au développement durable :

- Aider les entreprises à modifier leurs modes de productions, et **permettre aux salariés d'adapter leurs compétences à de nouvelles pratiques, dans les secteurs du bâtiment, de l'agriculture, des énergies et de l'industrie.**
- **Former les jeunes et les demandeurs d'emploi aux métiers des secteurs d'avenir** comme le bâtiment écologique, l'agriculture biologique, les énergies renouvelables, le bois, l'eau...
- Proposer un véritable pôle ressources, centre de documentation et d'accompagnement de projets.
- Travailler en relation avec les organismes de formation disséminés sur l'ensemble du territoire haut-normand (en particulier l'AFPA) et les accompagner dans la mise en place de modules spécifiques liées au développement durable.

Des contrats locaux emploi formation :

- Répondre d'une manière plus efficace aux besoins observés sur les territoires de projet, en concertation avec les acteurs locaux.
- Doter une structure de moyens propres pour animer sur chaque territoire concerné, la mise en place du diagnostic du projet et de sa mise en œuvre.
- Travailler en partenariat avec les missions

locales, Pôle Emploi, les entreprises et les associations par un conventionnement.

La priorité ira aux territoires les plus touchés par le chômage.

3 Des formations à utilité sociale et environnementale

L'habitat écologique, l'éco-industrie, l'agriculture respectueuse de l'environnement, les énergies renouvelables :

- L'institut régional de formation au développement durable permettra la transition des savoir-faire vers ces nouveaux secteurs.
- Un forum des métiers durables sera également créé.

L'accompagnement des personnes âgées dépendantes :

- Du fait du vieillissement de la population, c'est un secteur où il y a des besoins. Aujourd'hui le manque de structures voit se développer la solution du maintien à domicile ; les formations actuelles s'orientent essentiellement sur un accompagnement fonctionnel de ces personnes, la dimension humaine n'étant pas suffisamment valorisée. Les formations devront permettre aux professionnels d'appréhender cet enjeu.

L'Économie Sociale et Solidaire :

- La Région développera **une filière de formation à l'entrepreneuriat social** : administration et gestion des structures associatives, coopératives... Les bénévoles des associations pourront également profiter de modules de formation.

Les métiers de l'art et de la culture :

- **Une offre de formation dédiée aux métiers des arts appliqués et du spectacle** sera proposée par la Région (BTS du champ des arts appliqués - communication visuelle, design..., diplôme des métiers d'art - illustration, décor du mur..., formations aux musiques actuelles).





BIODIVERSITÉ, EAU ET AIR : C'EST MAINTENANT QU'IL FAUT AGIR !



Qu'est-ce que la biodiversité ?

La biodiversité recouvre l'ensemble des formes de vie sur terre (humaine, végétale ou animale), leur patrimoine génétique, ainsi que les relations qui existent entre les espèces entre elles, et entre les espèces et leur milieu. Une espèce menacée peut mettre en danger tout un écosystème (ou lieu de vie), car les espèces entre elles sont complémentaires. L'Homme en fait partie. La biodiversité est menacée par la pollution de l'air, de l'eau et du sol, le bétonnage, l'exploitation irraisonnée des ressources et les manipulations génétiques.



Agir pour notre environnement, c'est protéger la biodiversité. En 2002, à Johannesburg, les pays membres des Nations Unies se sont engagés à freiner l'érosion de la biodiversité d'ici 2010. C'est pourquoi cette année 2010 a été déclarée par l'O.N.U. «Année internationale de la diversité biologique» avec ce slogan : «La biodiversité, c'est la vie. La biodiversité est notre vie». Protéger «les petites fleurs et les petits oiseaux» n'est pas un problème secondaire. C'est vital pour l'humanité.

La biodiversité, c'est utile et même vital !

La biodiversité est source de valeurs esthétiques, spirituelles, culturelles. **Nous ne pouvons pas vivre dans un univers de béton.**

Elle fournit des biens tels que nourriture, bois, textiles, médicaments... En effet, 40% du PIB a un lien avec la biodiversité.

La biodiversité soutient la production végétale et animale, la pollinisation des plantes cultivées, le maintien de la qualité des eaux et de la fertilité du sol, la séquestration du carbone, le recyclage des nutriments, la protection contre les maladies. Elle permet de découvrir de nouveaux produits et des nouvelles technologies.

Une crise d'extinction

L'érosion de la biodiversité n'a pas été freinée depuis 2002, bien au contraire. Les activités humaines continuent de la dégrader irrémédiablement.

A l'échelle de la Planète, les espèces s'éteignent actuellement à un rythme cent fois supérieur au taux naturel moyen. Dans notre région, la situation n'est pas meilleure. Tous les diagnostics existants vont dans le même sens : **notre patrimoine naturel décline rapidement. Banalisation des paysages, ruptures des corridors écologiques, pollutions, destructions directes altèrent la biodiversité.**

En cause : nos choix en matière d'agriculture et d'industrie, nos infrastructures, l'urbanisation.

Il est encore temps d'agir

L'érosion de la biodiversité n'est pas une fatalité ! Pour stopper cette course vers le vide, il faut investir dans la recherche pour mieux connaître et comprendre les mécanismes de la biodiversité, préserver les espaces et les espèces et restaurer les milieux naturels, faire découvrir ces richesses aux citoyens, afin qu'ils se mobilisent pour les protéger.



Agir pour notre environnement, c'est protéger la ressource en eau : le bilan est médiocre en Haute-Normandie et nous ne sommes pas sur la voie du «bon état écologique des masses d'eau en 2015» prôné par les directives européennes.

Agir pour notre environnement, c'est améliorer la qualité de l'air, et dans ce domaine aussi, la Haute-Normandie est très en retard : pollution industrielle, transports, agriculture et habitat altèrent profondément l'air que nous respirons.

Face à ces constats, la Région doit décliner une politique environnementale volontariste à la hauteur de la crise écologique.



NOS ENGAGEMENTS

1 Mieux connaître pour mieux protéger

Développer l'Observatoire Régional de la Biodiversité, des Habitats et des Paysages :

- Donner aux associations scientifiques (conservatoire botanique, associations naturalistes) les moyens de **professionnaliser la collecte des données**.

- **Créer des outils d'aide à la décision** pour que les interventions des collectivités soient les plus efficaces possible.

- **Mettre les connaissances à disposition des habitants.** À cette fin, l'observatoire travaillera en lien avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (AREHN) et accordera les moyens nécessaires au développement du centre de ressources.

Afin de couvrir tous les domaines, il est indispensable de mobiliser au moins **1 million d'euros par an pour le développement de l'Observatoire.**

Réaffirmer le soutien au programme de recherche du Groupe d'Intérêt Public Seine-Aval :

- Actions de génie écologique dans l'estuaire de Seine.

2 Protéger, restaurer les milieux naturels

Saisir l'opportunité de la possibilité pour les Régions de créer des réserves

naturelles régionales, pour penser une vraie politique ambitieuse.

Étudier la mise en place d'un Parc naturel régional du Pays de Bray, ainsi que l'extension du Parc naturel interrégional du Vexin normand.

Soutenir le Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie :

- Acteur principal pour la gestion des sites d'intérêt patrimonial. Il faut lui donner une autre dimension, lui permettre d'être **un acteur intervenant sur l'ensemble des milieux naturels de la région.**

Des plans d'actions locaux pour la biodiversité :

- Soutenir et promouvoir des initiatives des communes et communautés de communes pour restaurer la biodiversité. Il faut se fixer l'objectif d'**un espace de biodiversité par commune ou communauté de communes.**
- Soutenir la ré-estuarisation des fleuves côtiers et la renaturation des cours d'eau.

Des projets de renaturation en milieu urbain et périurbain, et de réhabilitation des friches industrielles.

Des jardins de la biodiversité :

- Favoriser la **création d'un jardin potager ou verger conservatoire** par Pays et Agglomération.
- **Préserver les variétés locales de semences**, notre patrimoine naturel.

- Permettre aux haut-normands de continuer à **consommer et cultiver des fruits et légumes de qualité.**

Soutenir les réseaux citoyens de protection de la biodiversité :

- La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) a développé **un réseau d'initiatives citoyennes** de plus de 400 refuges de biodiversité. La Région peut contribuer au développement de telles initiatives.

Créer un Office Régional des Chemins :

- Créer, restaurer et réhabiliter les chemins, lieux importants de biodiversité, lieux de découverte de la nature par les citoyens, véritables corridors écologiques.

Toutes ces actions, pensées de manière cohérente, permettront de mettre en place de manière active et concrète la Trame Verte et Bleue, un des objectifs du Grenelle de l'Environnement.

3 Informer les citoyens, soutenir les associations

Un Centre Permanent pour l'Éducation à la Nature :

- Créer une **École de la Nature**, qui pourrait être localisée sur un lieu prestigieux comme la côte d'Albâtre
- Permettre l'accueil des écoles et des citoyens.

- **Donner une image différente de la Haute-Normandie et renforcer l'attractivité régionale.**

Soutenir et coordonner le tissu associatif dans sa démarche d'action locale d'éducation à la nature et à l'environnement :

- Centre d'Action Régionale pour le Développement de l'Éducation Relative à l'Environnement, Fédération des clubs Connaitre et Protéger la Nature, LPO...

Une ambitieuse politique d'éducation à la nature en Haute-Normandie :

- En cohérence avec celle du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande.

Développer l'offre de soins pour les animaux :

- Améliorer le soutien au Centre de soins pour animaux blessés et au Musée du CHENE d'Allouville-Bellefosse (Seine-Maritime).
- Créer un centre de soins et Musée de la Nature dans le département de l'Eure.

Soutenir la publication d'ouvrages présentant la faune et la flore régionales.

Développer le soutien à la Fédération Régionale des Associations de Protection de la Nature et de l'Environnement (HNNE).

Soutenir l'AREHN :

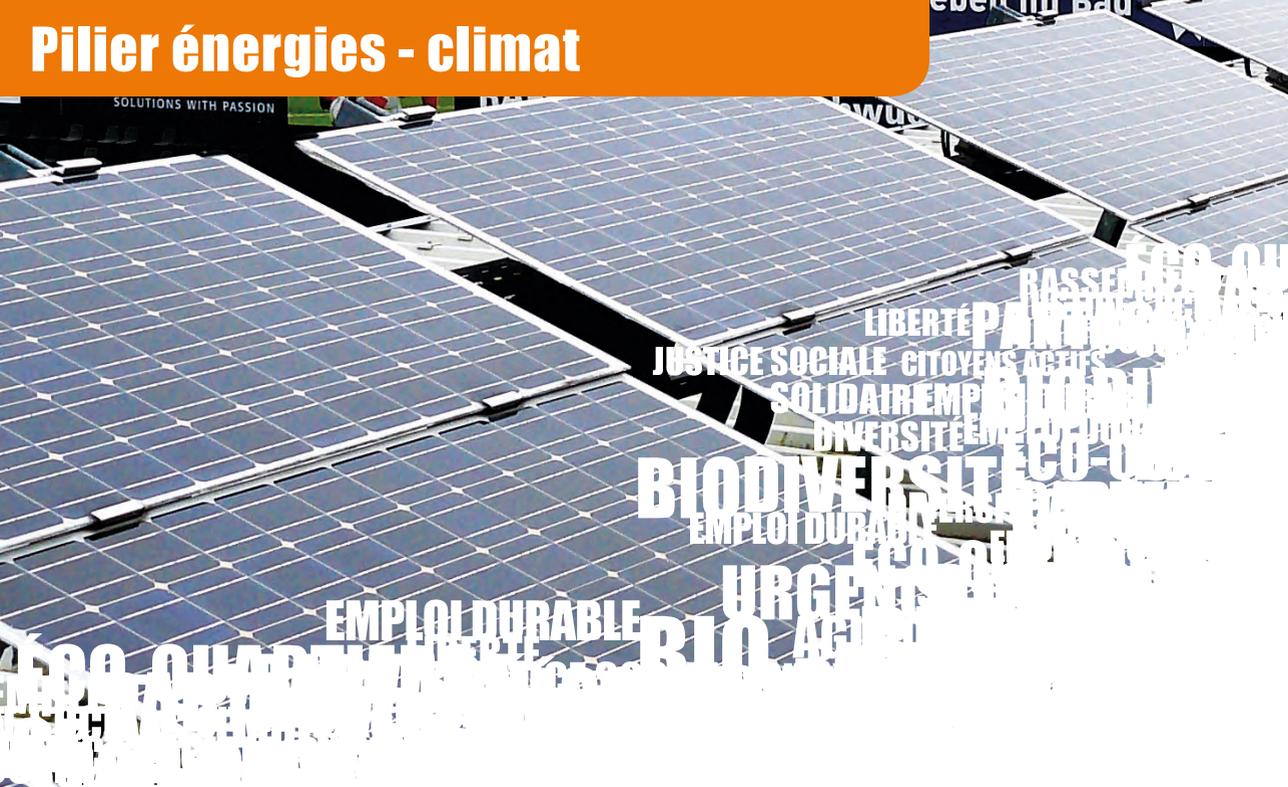
- Favoriser les actions en commun avec les associations.

AGIR pour la biodiversité c'est aussi promouvoir une agriculture respectueuse de la nature. L'agriculture productiviste banalise les paysages et répand des tonnes de pesticides et produits chimiques dans la nature : c'est la première cause de déclin de la biodiversité. En soutenant l'agriculture biologique, la Région agit aussi pour sa préservation.

AGIR pour la biodiversité c'est aussi refuser de soutenir financièrement les projets d'infrastructures destructeurs (prolongement du grand canal au Havre au cœur de l'estuaire de la Seine, projet de terminal méthanier à Saint Jouin Bruneval, contournements routiers...).

Nous ne voulons pas en rester à des promesses électorales non tenues ! Pour mettre en place ces politiques, il est indispensable de s'en donner les moyens financiers. Le budget Environnement de la Région passera de 12 millions d'euros (base 2009) à 20 millions d'euros (2% du budget de la Région) dès 2011.





MAÎTRISER NOS CONSOMMATIONS ET PRODUIRE DES ÉNERGIES PROPRES EN HAUTE-NORMANDIE, C'EST BON POUR LE CLIMAT, LE POUVOIR D'ACHAT ET L'EMPLOI !



Les gaz à effet de serre dans notre région

«La région contribue sensiblement à l'effet de serre, en particulier, par ses industries lourdes et la production d'énergie, les transports, le logement et l'agriculture. Les conséquences prévues des modifications climatiques, bien qu'aléatoires, vont nécessiter des efforts de prospective dans la conception de l'habitat, des transports et de l'aménagement du territoire. De même, les évolutions de la biodiversité vont devoir être prises en compte dès maintenant en matière agricole et forestière. La réduction des consommations d'énergies fossiles va s'imposer progressivement comme une nécessité absolue» (extrait du profil environnemental de la Haute-Normandie, réalisé en 2006 par la Préfecture de Région).



Notre territoire, la Haute-Normandie, détient des records dont nous souhaiterions nous passer :

- 1ère région française émettrice de gaz à effet de serre par habitant ;
- 3ème région productrice d'énergies d'origine fossile, dangereuses et polluantes : nucléaire, charbon, pétrole (la Haute-Normandie produit 11,5 fois ses besoins en électricité) ;
- dernière région en matière de production d'énergies renouvelables, avec 0,3% de la production d'énergie totale, malgré un potentiel considérable en particulier pour l'éolien.

Depuis les années 60, nous subissons un modèle d'aménagement du territoire qui conduit nombre d'entre nous à multiplier les déplacements, à séparer notre vie professionnelle de nos activités sociales, familiales et privées et à consommer toujours plus d'énergie.

Dans ces conditions, les objectifs de réduction de gaz à effet de serre, fixés par la communauté scientifique, de 40% d'ici 2020 et 80% d'ici 2050, pour limiter l'augmentation des températures à 2°C, ne pourront être atteints que si les politiques publiques sont réorientées vers la maîtrise des consommations, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Des logements économes pour lutter contre la précarité énergétique et créer des emplois non délocalisables

L'habitat est un gouffre énergétique, il représente plus de 30% de l'énergie consommée. Ce gaspillage est payé par les habitants et en premier lieu, les plus modestes, souvent condamnés au chauffage électrique ou au fioul. Le soutien à la rénovation et l'isolation des logements doit donc être massif, d'autant que cela permettrait de créer jusqu'à 7 000 emplois.

En parallèle, les collectivités doivent soutenir massivement les actions de sensibilisation et d'éducation aux économies d'énergie qui à elles seules peuvent réduire de 20% les consommations.

Un aménagement du territoire cohérent, économe en espace et en énergie

La Haute-Normandie s'est construite sur un modèle d'aménagement déséquilibré : le développement économique d'un côté, les zones résidentielles de l'autre, le plus souvent sans connexion en transports en communs.



Au contraire, aménager durablement consiste à impulser un développement économique cohérent avec les territoires de vie pour limiter la mobilité subie, préserver les espaces agricoles et naturels, réduire les pollutions et globalement améliorer la qualité de vie.

Il s'agit donc d'engager pour notre région des politiques volontaristes dans les 5 secteurs clés d'émission : le bâti, les transports, l'agriculture, l'industrie et la production et distribution d'énergie.

NOS ENGAGEMENTS

1 Une région énergétiquement responsable qui montre l'exemple

Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 :

- Réduction des émissions du territoire régional et de celles qui sont sous influence directe de la Région, son patrimoine et ses politiques publiques.

Un état des lieux de l'influence de la Région en matière d'émissions de gaz à effet de serre dès le début du mandat :

- Réaliser un bilan carbone de l'ensemble des politiques de la Région (internes et externes) de transports, d'action territoriale, de gestion du patrimoine et des lycées...

Des politiques volontaristes dans les 5 secteurs clés d'émissions dès 2010 : le bâti, les transports, la production et distribution d'énergie, l'industrie et l'agriculture :

- Cette mobilisation sera construite avec l'ensemble des acteurs régionaux : citoyens, entreprises, bailleurs sociaux, collectivités locales, associations, établissements d'enseignement et de recherche...

Une éco-conditionnalité sur la neutralité climatique des grands investissements :

- Une clause dans les marchés publics, ainsi qu'une obligation d'un calcul en «coût global» (incluant les impacts énergétiques et environnementaux liés au fonctionnement et à la fin de vie).

Un fournisseur régional d'énergie renouvelable :

- La Région impulsera la création d'une Société Coopérative d'Interêt Collectif, une filiale d'Enercoop, un fournisseur d'électricité verte (photovoltaïque, éolien, hydraulique, biogaz). Parallèlement, la Région soutiendra la production locale d'énergies renouvelables.

Publication annuelle d'un rapport public environnemental :

- Une analyse détaillée des impacts climat-énergie de tous les investissements et subventions importants.

2 Construire une vision commune et renforcer la politique Energie-Climat à la Région et avec les partenaires régionaux

Une région 100 % énergies renouvelables, 0 % énergies fossiles et fissiles pour 2050 (gaz, pétrole, charbon et nucléaire).

Un scénario négaWatts :

- Construit avec les acteurs régionaux, il donnera **des objectifs de réduction des consommations**. Il sera mis en œuvre dans le plan climat régional, qui s'appuiera sur le schéma régional climat air énergie.

Consolider avec les partenaires de la Région (Etat, Départements et ADEME) une ingénierie d'assistance financière, administrative et organisationnelle pour les entreprises, les collectivités locales, les associations, les bailleurs sociaux et les habitants.

Renforcer les partenariats :

- Avec les Espaces Infos Energie, les agences locales de l'énergie, les collectivités, les syndicats professionnels, syndicats d'énergie...

Appuyer la mise en place de Plans Climat Énergie Territoriaux ambitieux dans tous les territoires de taille suffisante :

- **Atteindre l'objectif minimum de 23% d'énergies renouvelables.** L'étude régionale de potentiel des énergies renouvelables rendue obligatoire par le Grenelle sera l'occasion de chiffrer les moyens et outils nécessaires pour y parvenir.
- Créer des structures de type public/privé d'investissement dans les projets énergies renouvelables d'intérêt régional (sociétés d'économie mixte, Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif...).
- Mener un travail identique sur le potentiel d'économies d'énergie.

3 100% des nouveaux bâtiments et des rénovations éco-conçus dès 2010 !

Tous les nouveaux bâtiments financés par la Région répondront aux critères les plus exigeants de «Qualité environnementale du bâti» :

- Ceci s'appliquera en priorité aux logements sociaux, mais également aux logements privés, car une grande part de la population non bénéficiaire est menacée de précarité énergétique.

Lancer un grand plan d'aménagement et d'éco-rénovation des lycées :

- Les rénovations des lycées devront respecter le label «Bâtiment Basse Consommation Rénovation» afin de réduire la consommation d'énergie de 64 à 120kwh par m² et par an.
- Les nouveaux bâtiments construits répondront

à la norme Bâtiment Basse Consommation. Ils seront progressivement passifs (qui alimente seul sa production d'énergie), voire à énergie positive (qui produit plus d'énergie qu'il en consomme).

Négocier avec les fournisseurs d'énergie et les Départements :

- Consolider les dispositifs en place (fonds de solidarité pour le logement, gestion des impayés d'énergie) afin de faire face aux urgences.

Des dispositifs de soutien à l'investissement efficace en énergie :

- Ils seront construits en lien avec les collectivités en charge des politiques publiques de l'habitat (Agglomérations, Départements...).

En cohérence avec les choix de développement économique, le développement du secteur du bâtiment éco-responsable favorisera la création d'emplois non-délocalisables.

4 Un plan Marshall de formation dans le secteur du bâtiment et des énergies renouvelables

Les entreprises du bâtiment vont devoir intégrer progressivement les objectifs de développement durable inscrits dans les normes nationales et européennes. La Région leur apportera un accompagnement formation de qualité pour qu'elles puissent s'adapter.

Un plan Marshall en faveur du logement efficace en énergie :

- Appuyé sur un plan massif de formation des professionnels du bâtiment, pour réussir à rénover le parc de bâtiments anciens d'ici 2050,

Utiliser les marchés publics pour initier cette mutation :

- Cet engagement sera un vrai levier pour renforcer le secteur du bâtiment et contribuer à la reconversion écologique de notre économie.



LA TRAVIATA



RAS
LIBERTÉ P
JUSTICE SOCIALE CITOYENS ACTI
SOLIDAIREMP
DIVERSITÉ
BIO DIVERSITÉ
EMPLOI DURABLE
URGEN
AGIR
LIBERTÉ P
JUSTICE SOCIALE CITOYENS
SOLIDAIREMP
EMPLOI DURABLE
BIO DIVERSITÉ

DES TRANSPORTS RÉGIONAUX QUATRE FOIS PLUS FRÉQUENTÉS POUR DIVISER PAR QUATRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE



Quels sont les avantages d'utiliser les transports en commun ?

- réduction des consommations d'énergie (1,5 personne par voiture en moyenne, soit 2 fois plus d'énergie consommée que par bus sur un trajet de 10km)
- des routes moins engorgées (1 bus de 30 personnes, à la place de 20 voitures)
- moins de problèmes de stationnement dans les centres-villes
- moins de frais (sur un trajet domicile-travail quotidien de 30km, le bus coûte 20 fois moins cher environ que la voiture !)



Deux objectifs mis en regard puisque éminemment liés. Le premier vient d'une étude de la SNCF sur l'évolution du transport ferroviaire régional, le second vient d'experts climatologues qui le posent comme le ratio par lequel nous devons diviser nos émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique à 2°C.

Le transport, l'énergie chère et le réchauffement climatique : un seul et même problème !

Le réchauffement climatique, la raréfaction du pétrole et l'augmentation de son prix nous obligent à développer des transports économes en énergie, par ailleurs moins polluants. Le transport ferroviaire notamment appartient à cette catégorie et fait partie des compétences de la Région.

Le droit à une mobilité écologique et économique pour tous

Notre modèle de développement a imposé aux classes moyennes et défavorisées de s'éloigner de leurs lieux de travail et de vie. **Répondre à la fracture de la mobilité, c'est proposer un accès simple aux transports collectifs** (train, tramway, tram-train, bus) pour retrouver du temps de vivre et rendre du pouvoir d'achat.

Les objectifs sont de développer le réseau par une modernisation des infrastructures, en particulier de la ligne Paris / Rouen / Le Havre, l'ouverture de nouvelles lignes, comme la liaison entre Rouen et Évreux, en concertation avec les habitants, ainsi qu'une meilleure intégration de ce réseau dans son environnement par la rénovation des gares pour les rendre plus accueillantes aux voyageurs et plus accessibles aux autres modes de déplacement qui ne polluent pas ou peu, en particulier les vélos et les autocars. Cette intégration doit aussi passer par une incitation à urbaniser en priorité autour des gares afin de ne pas créer de nouveaux logements dont les habitants dépendraient de la voiture.

Les marchandises doivent aussi se déplacer sans polluer

Si les personnes doivent bénéficier de l'amélioration des transports régionaux, les marchandises profiteraient aussi de celle-ci pour voyager plus proprement tout en réduisant les nuisances liées à la traversée des zones urbaines par des flots de camions.



Rompre avec la logique du tout routier, c'est le défi du report modal vers le ferré, le fluvial et le cabotage maritime. Ceci suppose de stopper le démantèlement du service public du fret, de développer la connexion des entreprises de notre région aux lignes ferroviaires, de finaliser le contournement fret de l'Île de France et de moderniser le canal de Tancarville tout en veillant à ce que ces nouvelles infrastructures respectent les milieux naturels, en particulier la Seine et son estuaire qui ne peuvent être réduits à une simple autoroute logistique reliant Le Havre à Paris.



NOS ENGAGEMENTS

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, SE DÉPLACER, POUR LE DROIT À LA MOBILITÉ POUR TOUS

Pour de nombreux foyers, il est difficile voire impossible de se passer de la voiture pour la vie quotidienne : les déplacements domicile travail et études, les courses ou les loisirs.

Le coût d'utilisation des transports en commun est déjà de loin beaucoup moins élevé que celui de la voiture. C'est pourquoi développer les transports en commun, c'est permettre à tous de ne pas dépendre du prix du pétrole, et donc redonner du pouvoir d'achat.

1 Des réseaux et des gares adaptés aux besoins de mobilité du 21^{ème} siècle

Ouvrir, d'ici à la fin du mandat, des liaisons de TER nouvelles pour permettre à des milliers de haut-normands de réellement « préférer le train » :

- Bréauté-Beuzeville / Bolbec / Lillebonne / Notre-Dame-de-Gravenchon
- Rolleville / Criquetot-l'Esneval
- Évreux / Louviers / Rouen

Ces projets feront l'objet d'une concertation approfondie pour concilier la demande de temps de parcours acceptables, la desserte des principaux bassins de vie, les exigences des territoires traversés et la protection de l'environnement.

- La Région Haute-Normandie s'associera à la Région Basse-Normandie pour la réouverture de la ligne Évreux / Honfleur via Glos Montfort, ce projet étant inscrit à son « plan rail 2020 ».

Co-financer la réalisation de nouvelles voies en région parisienne :

- Séparer les trains grandes lignes des trains de banlieue pour **mettre définitivement fin aux retards chroniques des lignes Le Havre / Rouen / Paris et Caen / Bernay / Évreux / Paris.**

Poursuivre la modernisation des gares :

- Moderniser les gares de Barentin, Montérolier-Buchy, Val-de-Reuil et Gaillon-Aubevoye.
- Impulser la **création de navettes de rabattement** pour soulager les parkings des gares saturés à Bréauté-Beuzeville, Yvetot et Motteville.
- Encourager leur **accessibilité en vélo**, par la réalisation d'itinéraires cyclables et le développement de stationnements vélos sécurisés.

Agir au-delà des responsabilités de la Région limitées au transport de voyageurs, et investir en faveur du fret ferroviaire pour réduire le nombre de camions sur les routes :

- **Remettre en service la ligne Serqueux / Gisors** et la rendre apte à recevoir des trains de voyageurs pour désenclaver la haute vallée de l'Epte

- **Remettre en état la ligne entre Alizay et Gisors** pour diminuer le nombre de trains de fret sur la ligne Rouen / Paris.

- La Région favorisera la création d'**un service public ferroviaire de fret** qui prendra la forme d'opérateurs de proximité qui seront aidés par la Région (dans le cadre de la loi du 8 décembre 2009 relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires).

Permettre à la nouvelle gare de Rouen de voir le jour au plus tôt pour assurer :

- La fiabilité de la ligne Le Havre / Rouen / Paris ;
- Des correspondances vers les territoires des deux Normandie et vers les autres régions françaises ;
- Le développement du fret ferroviaire.

Renforcer la logique de réseau :

- **Développer systématiquement les possibilités de correspondances avec le réseau grandes lignes, et les lignes TER de nos régions voisines** (par exemple, les correspondances Rouen / Caen - Caen / Rennes et Rouen / Abancourt - Abancourt / Beauvais sont actuellement calamiteuses).

2 Une gestion plus raisonnable de la route, de l'aérien et du fluvial

Abandonner les contournements routiers des agglomérations :

Ils génèrent du trafic supplémentaire, saturent de nouveaux axes, et ont un coût extravagant.

- Les crédits seront redéployés pour accélérer le développement des modes collectifs et doux et pour sécuriser le réseau routier existant.

Remplacer le projet d'extension du grand canal du Havre, par le rehaussement des ponts sur le canal de Tancarville :

- Moins coûteux, mieux adapté aux besoins réels de fluidification et de développement du trafic fluvial, et plus respectueux de l'environnement.

Procéder au classement effectif des Boucles de Seine, à la renaturation des berges et à l'analyse des boues et sédiments préalablement à l'amélioration des accès maritimes du port de Rouen.

Regrouper les aéroports normands sur une plateforme unique à Deauville Saint Gatien.



3 Plus de trains, moins de retards, plus d'égalité devant la mobilité

Créer des départs supplémentaires sur les liaisons interrégionales :

- **Rouen / Caen** (fin du trou de milieu de journée entre 12h et 17h, amélioration de la desserte de Brionne)
- **Rouen / Lille** (impossible aujourd'hui de repartir de Lille après 17h sans passer par Paris !)
- Une coopération sera engagée avec le Département du Calvados, sur la ligne d'autocar **Caen / Le Havre**.

Améliorer la ponctualité des trains :

- Liaisons Rouen / Paris directes, liaisons vers l'Eure, Bernay / Évreux / Paris, L'Aigle / Verneuil-sur-Avre / Paris... Des négociations avec la Région Île-de-France et la SNCF seront engagées à cette fin.

Prioriser les dessertes périurbaines indispensables pour désengorger nos villes :

- Les lignes vers Yvetot, Elbeuf et Serqueux bénéficieront de nouveaux arrêts : Darnétal, Fond du Val (pour avoir une correspondance vers les facs de Mont-Saint-Aignan et Pasteur), les centres commerciaux de Barentin et Tourville, l'Hôpital d'Elbeuf.

Poursuivre les études pour :

- Créer des réseaux de tram-train sur le Havre et Rouen / Elbeuf / Louviers, avec remise en service de lignes désaffectées comme Alizay / Charleval et Barentin / Caudebec-en-Caux ;
- Au Tréport, créer des départs vers Blangy-sur-Bresle en complément des TER existants vers Beauvais, afin de faire de cette liaison un «mini-RER».

Créer un service de nuit par autocar sur les principaux axes :

- Comblent les lacunes horaires des TER, notamment au départ du Havre (le dernier train est à 20h !), de Dieppe pour assurer la correspondance avec le ferry, et d'Elbeuf.

4 Aider tous les modes alternatifs à la voiture individuelle ; concrétiser, enfin, l'intermodalité

Soutenir l'aménagement d'aires de co-voiturage sécurisées.

Une aide de 500€ pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, plafonnée à 50%.

Priorité au développement des transports en commun urbains :

- Une condition incontournable des contrats de territoires.

Un organisme fédérant la Région, les Départements et les Agglomérations :

- Initier la création d'un syndicat mixte regroupant l'ensemble des autorités organisatrices de transport.

- Regrouper et rendre accessibles toutes les informations et les titres de transports nécessaires à un voyage.

- Un guide régional des transports, regroupant tous les horaires TER et des cars départementaux sera à nouveau édité.

Un titre unique pour tous les transports en commun de la région (TER, cars régionaux et départementaux, bus, métro, et aussi vélos) :

- Une carte «pomme», petite sœur de la carte «orange», sera créée. Elle devra aller plus loin que le titre unique prévu pour 2011.

Des tarifs sociaux harmonisés et mieux adaptés assureront l'accès de tous à la mobilité régionale.

Faciliter la correspondance entre les lignes de car et le train en collaboration avec les Départements :

- Le déplacement des arrêts de car vers les gares, lorsqu'elles existent et ne sont pas excentrées, sera un objectif prioritaire, avec l'ajustement des horaires pour favoriser les correspondances.

- Les doublons seront supprimés et les moyens ainsi récupérés seront utilisés pour améliorer les dessertes.

Un service de transport à la demande dans chaque gare moyenne :

- Les arrêts facultatifs seront expérimentés dans les gares à faible fréquentation où la vitesse des trains le permet.

Inciter les entreprises à mettre en place des Plans de Déplacements Entreprise (PDE) :

- Aider les salariés à utiliser les transports en commun et les modes doux.



En matière de santé publique en Haute-Normandie, un chiffre est particulièrement significatif : 11% des cancers pour 3% de la population française. Cette réalité n'est sans doute pas étrangère au fait que nous sommes une des régions françaises les plus polluées.

Une situation sanitaire dégradée...

Cette dernière décennie, de nombreuses pathologies ont vu leur taux augmenter fortement : cancers, allergies, asthme, diabète, obésité, pathologies directement liées à notre mode de vie et particulièrement à notre environnement. **Chaque jour, nous sommes en contact permanent avec une quantité impressionnante de produits chimiques** (certains clairement identifiés comme cancérigènes, perturbateurs hormonaux...) et cela touche particulièrement certains corps de métiers comme les agriculteurs ou les ouvriers de la pétrochimie. Dans notre région, la situation sanitaire et sociale est fortement dégradée, et nous déplorons une surmortalité importante ainsi qu'une mortalité avant 65 ans bien supérieure à la moyenne nationale.

appelle une politique de santé ambitieuse...

Seule une politique de santé à la hauteur des enjeux et des spécificités de la région pourra faire évoluer positivement cette situation. **Il faut évaluer les conséquences sanitaires et sociales de nos choix économiques et de nos orientations industrielles et agricoles**, tant en termes d'exposition aux polluants qu'en termes d'induction de stress et de mal être. Les maladies environnementales doivent faire l'objet d'études approfondies pour une meilleure prise en charge du malade et une amélioration de la prévention.

basée sur un tryptique soins, éducation, environnement

Une politique de santé efficace, c'est autant la protection de la population que la dispense des

soins médicaux au sens strict. Il s'agit de passer d'un système de santé purement médical à un système de santé global, en insistant sur une politique de prévention forte, à la fois individuelle et collective, se déclinant avec une action «Éducation et promotion de la santé», et une action «Qualité de l'environnement», pour **permettre à chacun, en Haute-Normandie, de vivre et de travailler dans un environnement favorable à son épanouissement personnel et à sa santé.**



Les maladies du mode de vie

Obésité, perturbation hormonale, problèmes de fertilité, allergies, asthme... et bien sûr cancers, autant de maladies aggravées par nos modes de production et de consommation. Si bien que l'on parle aujourd'hui de maladies du mode de vie. En cause :

- l'utilisation massive de pesticides pour optimiser les productions agricoles, dont de nombreuses substances identifiées comme cancérigènes ;
- les produits alimentaires industriels à bas coût, pauvres en nutriments mais riches en lipides, qui augmentent les risques d'obésité ;
- l'utilisation de produits chimiques d'entretien, de parfums de synthèse, de peintures et autres matériaux polluants dans nos maisons ;
- la pollution de l'air liée à la circulation automobile et aux rejets industriels ;
- la pollution des eaux, notamment à cause des pratiques agricoles intensives.

Prévenir ces maladies suppose donc d'agir aussi sur nos modes de vie.



NOS ENGAGEMENTS

1 Promouvoir l'éducation à la santé

Chacun doit pouvoir prendre conscience que ses propres comportements influent sur sa santé : c'est une des clés d'une prévention efficace, à décliner en actions vers tous les publics concernés.

Pour opérer de bons choix et transformer certains de nos comportements, il ne suffit pas de savoir, il faut aussi le vouloir (avoir une image suffisamment positive de soi), et le pouvoir (économiquement, culturellement...).

Pour tous les haut-normands :

- Intensifier l'information et la sensibilisation aux facteurs de risques dans les comportements individuels (alcool, tabac, drogues, maladies sexuellement transmissibles) par le biais d'actions dans les établissements scolaires et les entreprises.
- Promouvoir l'équilibre alimentaire, l'alimentation bio dans les cantines scolaires et les restaurants administratifs, et sensibiliser les cuisiniers.
- Développer les actions d'éducation nutritionnelle à l'intention des jeunes et de leurs parents dans les lycées et centres de formation d'apprentis, pour promouvoir une attitude critique à l'égard de la publicité.
- Encourager l'activité physique, favoriser les modes de déplacement actif.

- Renforcer la présence de la médecine du travail dans les entreprises et son rôle de prévention.

Pour les professionnels de la santé :

- Offrir **des formations spécifiques à la santé environnementale** à tous les acteurs de santé : médecins, infirmiers mais aussi personnels sociaux.
- Généraliser la connaissance des principes et méthodes en **éducation à la santé** (en y associant les professionnels de l'éducation volontaires).

2 Améliorer la qualité de l'environnement

L'exposition aux produits toxiques, dans le cadre de vie (logement, territoire géographique) ou dans la vie professionnelle n'est pas que du ressort de l'individu. La Région doit se doter d'outils pour étudier l'impact d'un environnement dégradé sur la santé et prendre des mesures drastiques pour diminuer l'exposition des personnes aux polluants.

Améliorer les connaissances sur la santé environnementale :

- Doter la Haute-Normandie d'un **registre des cancers**, compte tenu de l'incidence élevée de ces pathologies.
- Financer **des études épidémiologiques**

prenant en compte à la fois la multiplicité des formes d'exposition (air et eau) et l'effet des «cocktails» de produits chimiques.

- Développer la recherche fondamentale et appliquée sur ces sujets.

Diminuer la présence et donc l'exposition aux produits toxiques :

- **Encourager la diminution d'utilisation de produits chimiques dans la vie quotidienne** : au jardin (désherbants) et à la maison (insecticides, peintures et revêtements de sols, plastiques...).
- **Développer la communication sur les risques environnementaux** afin que chacun puisse réduire autant que possible son exposition aux produits toxiques.
- **Limiter la surexposition professionnelle, notamment dans les secteurs industriels et agricoles.** La situation des intérimaires dans l'industrie est particulièrement préoccupante, car certains d'entre eux interviennent sur des zones à risques sans bénéficier de mesures de protection exigeantes.
- **Reconquérir la qualité de l'air, des sols et des eaux en réduisant les émissions de produits toxiques par l'industrie dans le cadre d'une reconversion écologique de l'économie.**
- **Réduire la quantité de pesticides utilisés en agriculture** afin d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau et éviter la contamination chimique des aliments.

3 Garantir une meilleure répartition de l'offre de santé

Les inégalités territoriales portent non seulement sur la dégradation de l'environnement, mais aussi sur l'accès aux soins. Sur ce dernier point, seule une répartition correcte des professionnels et des structures de santé peut y remédier.

Garantir une offre identique pour tous :

- Veiller à **une couverture de tout le territoire par la médecine générale**, par la contractualisation avec les Départements.

Soutenir la création de Maisons de Santé dans les zones qui se désertifient et y inclure un service de prévention.

Créer des lieux type «centres de santé communautaires» :

- **Un accueil de proximité** (dans les quartiers, les villages...), où trouver une **écoute**, des **informations**, des **conseils** (santé physique, psychique, besoins sociaux).
- Des ateliers en petits groupes ou des entretiens individuels, autour du **soutien à la parentalité**, de **l'amélioration des relations adultes/jeunes, hommes/femmes**, dans le cadre de la **prévention de la dépression, du suicide et des violences domestiques**.
- Permettre aux citoyens d'être à l'initiative et d'élaborer des actions de santé visant à améliorer la vie quotidienne.

Former :

- Veiller à ce que la Région forme suffisamment de professionnels de la santé dans les secteurs en pénurie (par exemple pour pallier au manque de chirurgiens dentistes et d'orthophonistes).

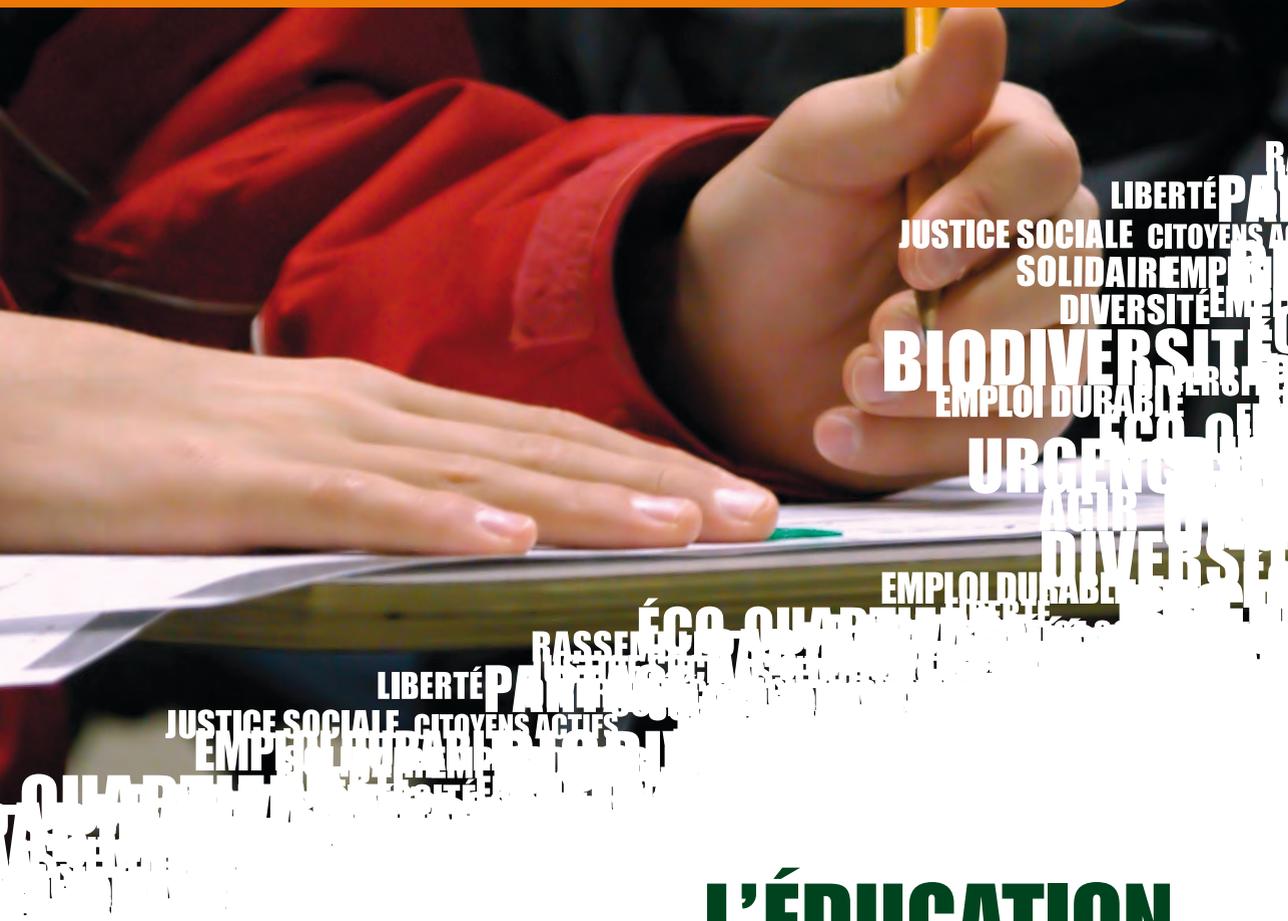
Soutenir l'Observatoire Régional de la Santé dans sa mission de structure ressource régionale :

- L'ORS est un organisme régional indépendant qui a des missions d'expertise, de réalisation d'études...

Assurer la présence de la Région dans l'Agence Régionale de Santé :

- Garantir une vraie régionalisation.
- Répondre au plus près aux spécificités de la Haute-Normandie.
- Définir démocratiquement les objectifs de santé publique avec tous les acteurs concernés.





L'ÉDUCATION, L'ENSEIGNEMENT, LA RECHERCHE : TROIS LEVIERS POUR LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE DE NOS MODES DE VIE ET DE NOTRE ÉCONOMIE



Qu'est-ce que l'éducation populaire ?

L'éducation populaire s'exerce en dehors des sphères familiales et scolaires, sur le temps libre, notamment dans les MJC, maisons de quartier, centres de loisirs, foyers, centres sociaux... L'éducation populaire favorise la vie de groupe, les échanges de savoirs et de savoir-faire, les pratiques citoyennes, sportives et culturelles actives.

NOS ENGAGEMENTS

1 Développer une politique de la jeunesse qui favorise :

Un égal accès à l'éducation :

- **Gratuité des équipements professionnels pour les lycéens professionnels et les apprentis.**
- Développement des réseaux de transports en commun vers les lieux d'études et «**chèque vélo**», pour favoriser la mobilité des élèves et des étudiants.

Les savoirs de base pour tous :

- Mise en place d'un **plan régional de lutte contre le décrochage scolaire**, pour engager les actions nécessaires à l'acquisition des compétences de base, telles que définies par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

L'orientation et l'insertion professionnelle :

- Multiplier les occasions de faire découvrir aux jeunes des études, des métiers, des parcours de vie (stages, rencontres, forums).
- Impulser la création d'un **service d'accompagnement personnalisé à l'insertion professionnelle des jeunes**, afin que chacun puisse bénéficier d'un suivi «sur mesure» lui permettant un accès plus rapide à l'emploi.

2 Faire du lycée une maison des savoirs, de la citoyenneté et de l'innovation

Un lieu éco-responsable :

- Qualité de construction et de rénovation, restauration locale et bio, parkings à vélos sécurisés, tri sélectif, économies de papier...
- **Le dispositif de l'Éducation à**

l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) sera renforcé, par le financement de la co-animation du dispositif par le Rectorat et la Région. Un poste de personnel Atoss du même niveau que le gestionnaire de lycée sera créé par bassin scolaire, pour coordonner toutes les actions de développement durable.

Un lieu démocratique :

- Un budget participatif sera confié au Conseil d'Administration de l'établissement.

Un lieu de liberté :

- Les représentants de la Région dans les conseils d'administration des lycées **refuseront la vidéosurveillance et la biométrie.**

Un lieu qui favorise la prise de conscience écologique, la non-violence, les pratiques culturelles et la citoyenneté :

- **Des personnes ressources** pourront être sollicitées par les professeurs en tant que supports pédagogiques : représentants d'associations, d'agences régionales, d'instituts, porteurs de projets, formateurs à la non-violence, intermittents du spectacle, artistes, artisans...
- **Des sorties nature** animées par des associations seront proposées aux classes de lycéens : randonnées, découverte de la biodiversité, du génie écologique...
- **Un appel à projets.** Les lycéens pourront définir et mettre en œuvre un projet par an, dans les domaines de l'environnement, de la culture et de la citoyenneté. Ils bénéficieront d'un accompagnement et de moyens nécessaires à sa réalisation, par le biais du budget participatif, et dans la limite de 2 000 euros.

Cette offre pédagogique sera également mise à disposition des apprentis.



Un lieu qui favorise l'accès de tous aux nouvelles technologies et un usage responsable de ces outils :

- La Région mettra en place les **Espaces Numériques de Travail (ENT)** dans tous les établissements. Les moyens techniques et financiers nécessaires à la généralisation de ce dispositif seront déployés dès le début du mandat. Un poste Atoss de gestionnaire du parc informatique sera également créé.



Q'est-ce qu'un ENT ?

Un ENT est un espace de travail collaboratif et d'échanges destiné aux élèves, au personnel des établissements et aux parents. Il permet d'accéder en ligne aux emplois du temps, cahiers de texte, à des ressources pédagogiques, et de travailler en collaboration avec ses camarades et les professeurs. L'objectif est de familiariser les élèves avec l'usage des technologies.

3 Organiser notre recherche et nos universités, et améliorer la qualité de vie des étudiants

Un schéma régional d'enseignement supérieur et de recherche :

- Les structures d'enseignement supérieur seront regroupées en une université normande unique, de plein exercice, parallèlement au maintien des filières de proximité pour le premier cycle, afin de permettre un équilibre financier entre les sciences techniques et les sciences humaines et sociales, de favoriser les contrats entre les universités haut-normandes (et bas-normandes) et les écoles d'ingénieurs (et de commerce).
- Un observatoire et un conseil de la recherche réunira les chercheurs publics et privés, l'administration, les représentants des universités, les élus et les citoyens, afin de faire le bilan de la recherche haut-normande, mettre en commun nos forces et soutenir toute action pour améliorer ce secteur.

• Développer des connaissances d'intérêt social et écologique :

- Mettre en place des partenariats sur des projets de recherche d'intérêt sociétal.
- Soutenir l'innovation qui vise à la transformation écologique de notre économie (industrielle, agricole...) et tous les laboratoires qui contribuent à la connaissance, à la modélisation, pour conduire un autre développement.

Un plan régional d'amélioration de la qualité de vie des étudiants :

- Développer le bio dans les cantines universitaires, en mettant à disposition les moyens développés pour les lycées.
- Poursuivre la modernisation des sites universitaires, des locaux et des logements, en conditionnant les aides portant sur la construction et la rénovation des bâtiments gérés par le CROUS aux normes environnementales les plus exigeantes. La Région veillera également à l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite.
- Étudier la possibilité d'un cautionnement solidaire pour les étudiants qui ne peuvent bénéficier des logements du CROUS.

4 Renforcer le rôle de l'éducation populaire

Ouverture des classes de lycées en dehors du temps scolaire :

- Accueillir des activités associatives et culturelles dans les lycées pour créer des espaces de rencontre entre les citoyens et les associations.

Une maison régionale des associations :

- Lier et mettre en place des partenariats entre les différents acteurs du territoire (collectivités, associations, entreprises).

Des sessions de formations pour les bénévoles des associations n'appartenant pas à de grandes fédérations.





CULTURE PARTAGÉE



Qu'est-ce que la culture populaire ?

Par définition, la culture populaire est la culture du peuple. Elle est souvent opposée à une culture qualifiée d'«élitiste», qui peut s'avérer peu abordable tant d'un point de vue financier qu'intellectuel et ne concerne donc qu'une minorité aisée et instruite de la population. La culture populaire est quant à elle appréciée par une grande partie de la population, car accessible à tous niveaux.



La culture n'est pas une marchandise ! Les pratiques culturelles et artistiques, professionnelles ou amateurs de tous les habitants sont au cœur de notre projet politique régional.

La culture est un vecteur de solidarité et de création d'emplois. La politique régionale doit y consacrer une place importante, en soutenant tous les acteurs et corps de métier de la culture, et en favorisant particulièrement la culture populaire.

Passer d'une culture de «célébration» à une culture de «création»

La majeure partie du budget culture de la Région est concentrée sur les grands équipements «de prestige». De la même façon, on restaure les grands monuments tout en délaissant le patrimoine rural et le petit patrimoine. Cette politique culturelle favorisant l'accès à ce qui est considéré comme la «bonne», la «grande» culture, est trop souvent éloignée de la diversité et de la richesse des pratiques et des créations.

Il est temps de mettre l'imagination au pouvoir !

Nous souhaitons promouvoir une culture «hors-les-murs», favoriser de nouveaux territoires de l'art et résorber le décalage entre le soutien apporté aux acteurs institutionnalisés par rapport au secteur créatif et artistique indépendant. Les artistes et les créateurs peinent à vivre de leur travail, et plus que d'aides financières, ils ont besoin d'être accompagnés dans leurs projets. Nous inscrivons comme une priorité l'aide à la création artistique indépendante et à l'action patrimoniale locale par la mise en réseau des acteurs, le financement des micro-projets et des initiatives locales de réappropriation du patrimoine.

Une culture populaire de proximité, pour tous

On constate un décalage entre les politiques culturelles mises en œuvre et les attentes

culturelles des habitants : ce sont toujours les mêmes classes sociales qui ont accès à la culture. Il est temps de prendre en compte les évolutions dans les pratiques. Internet, par exemple, est devenu aujourd'hui un lieu d'information, de musique, de réseaux sociaux, d'écriture.



œuvre de Nicolas CASTUS DE CRESSAC

La politique culturelle de la Région ne doit pas être coupée des autres politiques (enseignement, économie, transports...), et doit permettre les rencontres entre les artistes et la population, afin de favoriser la culture populaire, vecteur d'échanges et de lien social. **Par le soutien aux démarches qui favorisent la rencontre entre le citoyen et l'artiste, nous entendons valoriser toutes les expressions, avec une orientation affirmée sur la transversalité entre les domaines culturels, entre les époques (cultures passées, présentes et futures) et entre les territoires urbains et ruraux.**



NOS ENGAGEMENTS

1 Pour une culture partagée : par tous, partout

Des assises permanentes de la culture :

- Un dispositif participatif entre les élus, les responsables associatifs, les professionnels, les usagers et les partenaires privés, qui aurait pour mission de :

- Mettre en réseau les acteurs.
- Evaluer les besoins et les attentes des publics.
- Recenser l'offre de création.
- Animer le territoire en relation avec les communes et développer la culture en milieu rural.
- Mesurer l'impact environnemental et économique des équipements et manifestations culturels.

Une culture de proximité :

- **Création de lieux culturels de proximité**, où les artistes et la population pourront se rencontrer. Ils comporteront à la fois des salles de répétition, de cinéma, de théâtre, de cours, des ateliers, des bureaux, des bibliothèques, des cafés...

- **Un appel à projets «Culture nomade»**, pour impulser la création de festivals et de structures culturelles itinérants (bibliobus, salles de spectacle démontables...), afin de développer la culture dans les milieux ruraux.

- **Favoriser les médias associatifs de proximité**, comme les radios et journaux de quartier, en particulier les médias associatifs sans publicité.

Sauvegarder les patrimoines :

- Renforcer les liens entre le Service Régional de l'Inventaire (SRI) et les services patrimoniaux des départements, pour assurer **une mission de conseil, et des cofinancements auprès des communes, intercommunalités, pays, qui souhaitent mieux connaître, acquérir, réhabiliter, entretenir leur patrimoine.**

- **Une ligne budgétaire spécifique sera consacrée au petit patrimoine**, souvent méconnu et malmené ou laissé à l'abandon.

2 Les arts et les cultures, des ouvertures sur le monde pour la jeunesse

Faire venir la culture dans les établissements :

- La Région financera des interventions d'artistes et d'intermittents du spectacle et la mise en place d'expositions dans les établissements.

Une bourse aux projets :

- **Aider les jeunes à déceler leur potentiel créatif et développer leurs talents.** Pour promouvoir la culture de l'initiative et de l'engagement individuel ou collectif, la Région accompagnera les lycéens et apprentis dans la mise en place de projets culturels.

Développer le dispositif de la Carte Région :

- **Étoffer la liste de partenaires** en particulier dans les milieux ruraux.
- **Proposer des réductions sur les spectacles en plus des 15€ déjà offerts.**

3 Une offre culturelle adaptée aux nouvelles pratiques : diffuser, enseigner et promouvoir les musiques actuelles

Aider les petites salles indépendantes.

Développer l'enseignement des musiques actuelles et amplifiées :

L'offre en matière d'enseignement musical se concentre essentiellement sur le jazz et la musique classique et traditionnelle. Or, beaucoup de jeunes sont plutôt attirés par les musiques amplifiées et les musiques assistées par ordinateur.

- L'enseignement des musiques actuelles sera inscrit dans les conservatoires et les écoles de musique.
- Une aide spécifique sera engagée dans ce sens.

Encourager le partenariat et les projets partagés entre les principaux lieux dédiés aux musiques actuelles :

- Engager avec ces structures un travail de maillage territorial en termes de production, de diffusion, d'accompagnement des pratiques amateurs, d'action culturelle et d'accompagnement des groupes vers la professionnalisation.

Rendre la culture accessible à tous et favoriser la professionnalisation des artistes en facilitant leur rétribution :

- La Région prendra en charge 50% du **cachet des artistes** qui se produiront dans les lieux de vie : pubs, restaurants, bars, salles de spectacles indépendantes et lieux publics.
- Un conventionnement avec des établissements inclura des engagements réciproques et le **cofinancement des travaux de sonorisation contre une programmation régulière.**

Vers une labellisation écologique des événements culturels :

- Encourager les démarches respectueuses de l'environnement lors d'événements culturels comme les festivals (gobelets réutilisables, toilettes sèches, transport, camping, énergie, gestion des déchets...). **Toute manifestation culturelle s'engageant dans cette démarche bénéficiera de financements supplémentaires.**

4 Soutenir la création et les intermittents du spectacle

Garantir les financements des compagnies d'artistes :

- **Augmenter les subventions à la création et à la diffusion pour les compagnies régionales professionnelles du spectacle vivant.**
- La Région apportera un soutien à la fois logistique et financier pour permettre l'émergence des Amacca, structures issues des modèles de l'Économie Sociale et Solidaire.



Que sont les AMACCA ?

Les Amacca sont des Associations pour le Maintien des Alternatives en matière de Culture et de Création Artistique. L'Amacca est à la culture ce que l'Amap est à l'agriculture, c'est-à-dire la mise en réseau d'une distribution à l'échelle locale, de «produits» locaux. Il s'agit d'un mécénat, déductible des impôts, sous forme d'une cotisation pour pouvoir bénéficier de spectacles et de biens culturels. C'est une manière d'envisager la pérennité des projets artistiques et le soutien réel à la production.

Soutenir la professionnalisation des intermittents du spectacle, artistes et créateurs :

- Aider les artistes engagés dans un processus de professionnalisation à monter leurs projets.
- Les aider dans leur communication, par la mise en place d'un **agenda culturel régional recensant l'intégralité des événements en Haute-Normandie.**





Notre planète doit faire face à de nombreux défis sur les plans **environnemental et climatique, social, économique et démocratique. Les pays du Sud sont les plus fortement touchés par les différentes crises. Plus que jamais, nous avons le devoir et l'intérêt d'accompagner les habitants du Sud pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain.**

La Région doit «prendre sa part» de responsabilité dans le nécessaire devoir de solidarité avec les pays du Sud face aux défis auxquels la planète fait face. Vouloir réaliser une vraie politique de coopération se voulant une partie des solutions à apporter à la crise des relations Nord/Sud, c'est vouloir lutter contre des discriminations territoriales, climatiques et démocratiques, à l'échelon planétaire.

Construire des échanges équilibrés pour un enrichissement mutuel

Ainsi, la Région s'est dotée de compétences dans le champ de la solidarité internationale. À ce titre, elle peut susciter ou financer des projets de développement en s'appuyant prioritairement sur les associations de solidarité internationale haut-normandes et les organisations de migrants. La Région peut également encourager les initiatives de sensibilisation des jeunes et du grand public sur les relations Nord / Sud.

Souvent pilotes de projets novateurs, ces associations expérimentent de nouvelles solutions **pour amener plus de démocratie et de justice sociale, pour mettre en œuvre d'autres pratiques de production, de consommation, pour faire face aux premiers effets du dérèglement climatique et répondre à la raréfaction des énergies fossiles.** Le partage, la valorisation et la diffusion sur tout le territoire de ces expériences, la mise en réseau des acteurs locaux, peuvent être facilités par la Région.

Construire un développement autonome

Nous proposons une politique de coopération régionale ambitieuse qui veut permettre aux militants de la solidarité internationale haut-normands de pouvoir être acteurs d'un co-développement durable et soutenable. Le soutien aux associations, mais aussi aux filières équitables et bio, le renforcement des coopérations avec la Wilaya de Bejaia (Algérie) ou Tamatave (Madagascar), les échanges culturels entre notre région et les pays du Sud, doivent être poursuivis et renforcés.

Plus que jamais, il est urgent et nécessaire de penser global et d'agir local.



Des inégalités aussi environnementales

La délocalisation ne fait pas du tort qu'à nous. Certes pour les pays où s'installent nos industries c'est une opportunité économique, mais elle n'est pas forcément durable. Les industries polluantes partent aussi s'installer dans des pays où les normes environnementales sont moins exigeantes.

Les ressources naturelles des pays en développement sont exploitées par les pays riches, provoquant déforestation, malnutrition, pollution et épuisement des réserves en eau.

Un africain consomme en moyenne 13 fois moins d'énergie qu'un européen.





NOS ENGAGEMENTS

Ouverte sur le monde, solidaire, responsable, tel est le visage de la Haute-Normandie pour les habitants de toutes les régions partenaires de nos nombreuses associations de solidarité internationale. Les actions qu'elles mènent pour l'autosuffisance alimentaire des communautés rurales, pour la protection des ressources naturelles, pour l'éducation, la santé ou la culture, aident au développement soutenable des régions pauvres de la planète. Elles nous rappellent utilement ce que sont les conditions de vie des 4/5 de l'humanité et la vanité des projets de société qui, ici, ne prendraient pas en compte ces réalités.

Les défis que nous devons relever avec nos partenaires du Sud sont ceux de la pauvreté et du changement climatique.

Les émissions de carbone et la surconsommation des ressources fossiles sont au Nord.

Les sécheresses, les inondations, les cyclones, les émeutes de la faim, les réfugiés climatiques sont au Sud.

C'est pourquoi l'adaptation des sociétés du Sud au changement climatique sera le fil conducteur de la politique régionale de coopération pour les prochaines années, pour que les engagements pris par la France auprès de l'Organisation des Nations Unies et que les discours prononcés à Copenhague, se traduisent par des actes.

1 Plus de moyens pour la solidarité internationale

Des coopérations territoriales renforcées :

La Région a engagé des coopérations territoriales avec la région Astinanana à Madagascar et avec la Wilaya de Bejaïa en Algérie.

- Avec Madagascar, les deux axes majeurs de travail sont le développement agricole et rural et la valorisation de la filière bois (par la formation, la professionnalisation des artisans, les études techniques, la création de pépinières d'entreprises...). Ils impliquent les centres de formation de notre Région (le pôle Bois

d'Envermeu, l'école d'ingénieurs en agriculture – Esipta, les universités de Rouen et du Havre) et des associations de solidarité internationale.

- Avec l'Algérie, la coopération initiée entre les universités de Rouen, du Havre et de Bejaïa, destinée à développer la connaissance de la ressource en eau, évaluer les effets du changement climatique et des activités humaines, élaborer des modèles économiques de gestion de la ressource, est une première étape. Nous souhaitons l'**élargir aux pratiques culturelles, à l'éducation à l'environnement, au développement agricole...** grâce aux liens tissés entre associations et organisations de nos deux régions.

- Le renforcement du partenariat, le recrutement de chargés de mission «Pays» et missions techniques, et l'augmentation des budgets permettront d'approfondir ces deux coopérations.

Des moyens au service des acteurs du territoire :

- **Un centre de ressources géré par les associations et co-financé par la Région** favorisera la mutualisation des ressources documentaires et logistiques et des expériences des acteurs haut normands de la solidarité internationale.
- La France s'est engagée en 2000 à l'ONU, à porter son aide publique au développement à 0.7% de son revenu national brut. En 2009, cette aide s'établit seulement à 0.44%. **Notre Région sera exemplaire et consacrera 0,7% du budget régional à la coopération décentralisée, à l'échéance de la fin de mandature.**

Soutenir la professionnalisation des associations de solidarité internationale :

Plus de 300 associations portent des projets de développement dans des pays du Sud. Leurs animateurs y ont des attaches familiales, y ont développé des attaches affectives. Depuis plusieurs années, la Région abonde un fonds d'aide destiné à la réalisation de ces micro-projets. Ces associations et ces citoyens qui connaissent la réalité des situations dans leurs zones de partenariat, qui développent des relations sur le long terme, sont les meilleurs ambassadeurs d'une coopération qui fait sens. De nouvelles associations de jeunes, de migrants, se créent et les initiatives se multiplient.

- **La professionnalisation des associations sera soutenue grâce à des formations destinées au secteur associatif** : techniques (montage de projets, suivi, évaluation, mesures des impacts...) mais également sur les implications écologiques des projets.

2 L'éducation au développement et les échanges culturels pour tous les haut-normands

L'éducation au développement, ici, pour tous :

Première étape pour comprendre et faire évoluer les comportements : le travail de sensibilisation, d'éducation au développement, un enjeu majeur de la politique de coopération internationale.

- **Les interventions et les projets de classe dans les lycées et les centres d'apprentissage seront développés.** Avec l'appui des associations de solidarité internationale, en lien étroit avec les équipes pédagogiques, il s'agira de **faire de la solidarité Nord/Sud un axe du projet d'établissement.** Les interventions d'Artisans du Monde 276 sur le commerce international, l'appel à projets «Électrification durable» porté par Électriciens Sans Frontières, ont montré la voie. Nous proposons de développer ce type de **partenariat Région, Rectorat, associations.**

- **La «Quinzaine du commerce équitable» sera créée dans les lycées et centres d'apprentissage** : petits-déjeuners solidaires, interventions associatives, initiatives des élèves...

- La Région organisera elle-même des rendez vous annuels à l'occasion la Quinzaine du commerce équitable et la Semaine de la Solidarité Internationale.

- L'appel à projets «Éducation au développement» continuera à faire un écho annuel à la solidarité.

La culture comme médiatrice :

- **Une politique culturelle d'échanges artistiques** permettra notamment la résidence d'artistes des régions partenaires.

- **Un festival régional des musiques du Sud solidaire et écologique** sera mis en projet. Basé sur des valeurs d'ouverture, de tolérance, de respect de l'environnement et de solidarité, il aura à terme vocation à devenir économiquement autosuffisant et neutre en bilan carbone.





LIBERTÉ
SOCIAL
SOLIDAIRE
RASSURANT
LIBRE
EMPLOI
ÉCO-QUADRANT

UN LITTORAL ENFIN PRIS EN COMPTE EN HAUTE-NORMANDIE

Des usages et des activités littorales qui dépendent directement de la qualité des eaux côtières

Les espaces estuariens, côtiers et marins de la façade Manche de notre région représentent un patrimoine naturel riche et diversifié. Ces espaces concentrent le développement économique portuaire, industriel mais aussi d'autres activités dépendant de la qualité des milieux aquatiques : tourisme, baignade, pêche, navigation de plaisance, pêche à pieds... Ces activités sont essentielles pour les bassins d'emplois littoraux où le chômage est élevé. **En conciliant de nouvelles richesses et la préservation des milieux côtiers et littoraux, nous pouvons rendre plus attractives les communes de notre littoral.**

Nous partageons la conviction que les mers et les océans ont été les oubliés du 20ème siècle, alors qu'ils fournissent 60% des services rendus par les écosystèmes marins et côtiers aux êtres humains.

Un littoral haut-normand dégradé

La pollution du littoral et des eaux n'est plus à démontrer. La production conchylicole (huîtres) en Haute-Normandie ne s'avère guère possible car la qualité des eaux côtières ne permet de classer aucune zone en catégorie A, critère de qualité.

Les côtes normandes, notamment les vailleuses ou estuariennes, sont sous pression d'urbanisation et de développement d'activités



ÉCO-QUARTIERS ÉCOLOGIQUES EMPLOI DURABLE BIO RÉSILIENCE DÉMOCRATIE

commerciales, portuaires et industrielles, ce qui conduit à un mitage du littoral.

Les acquisitions du conservatoire du littoral en Seine-Maritime sont peu importantes : moins de 4% du linéaire côtier (12% au niveau national) alors que l'objectif en 2050 est de préserver le tiers.

Un projet enfin écologiste pour le littoral haut-normand

Les élus écologistes ont déjà mis en place des mesures, des actions et des outils pour mener à bien un projet soutenable pour notre littoral. La mise en place du syndicat mixte du littoral normand a permis de multiplier par deux les acquisitions du conservatoire du littoral en Haute-Normandie, de conduire des études sur la pollution maritime et sur les conséquences du réchauffement climatique pour nos rivages. **La finalisation d'un observatoire du littoral normando-picard aura pour objectif de rassembler et d'acquérir les connaissances indispensables afin de conduire des projets intégrés (qui permettent l'interface entre la côte, la mer).**

L'action régionale devra aider la nouvelle politique européenne de l'eau pour réduire en amont les apports de polluants, afin que les eaux côtières permettent les activités touristiques et de pêche. Les projets d'estuarisation sur les fleuves côtiers doivent être source de nouvelles activités comme l'agriculture valorisant les prairies pré-salées, mais aussi un éco-tourisme.

Cette politique littorale devra soutenir et planifier le développement des énergies marines : courants, marées, vagues, vent de mer, énergie

thermique des mers, biomasse marine...

Des mesures seront mises en place pour que les activités portuaires économisent le foncier et que de meilleures pratiques soient aidées pour les espaces portuaires : valorisation des produits de dragage, gestion des déchets, récupération des macro-déchets et rétention à la source des polluants.

La Région accroîtra son soutien pour créer des filières afin de démanteler les navires sans polluer, tout en recyclant au maximum les matériaux, et construire des péniches et convois fluviaux sur des friches portuaires ou industrielles.

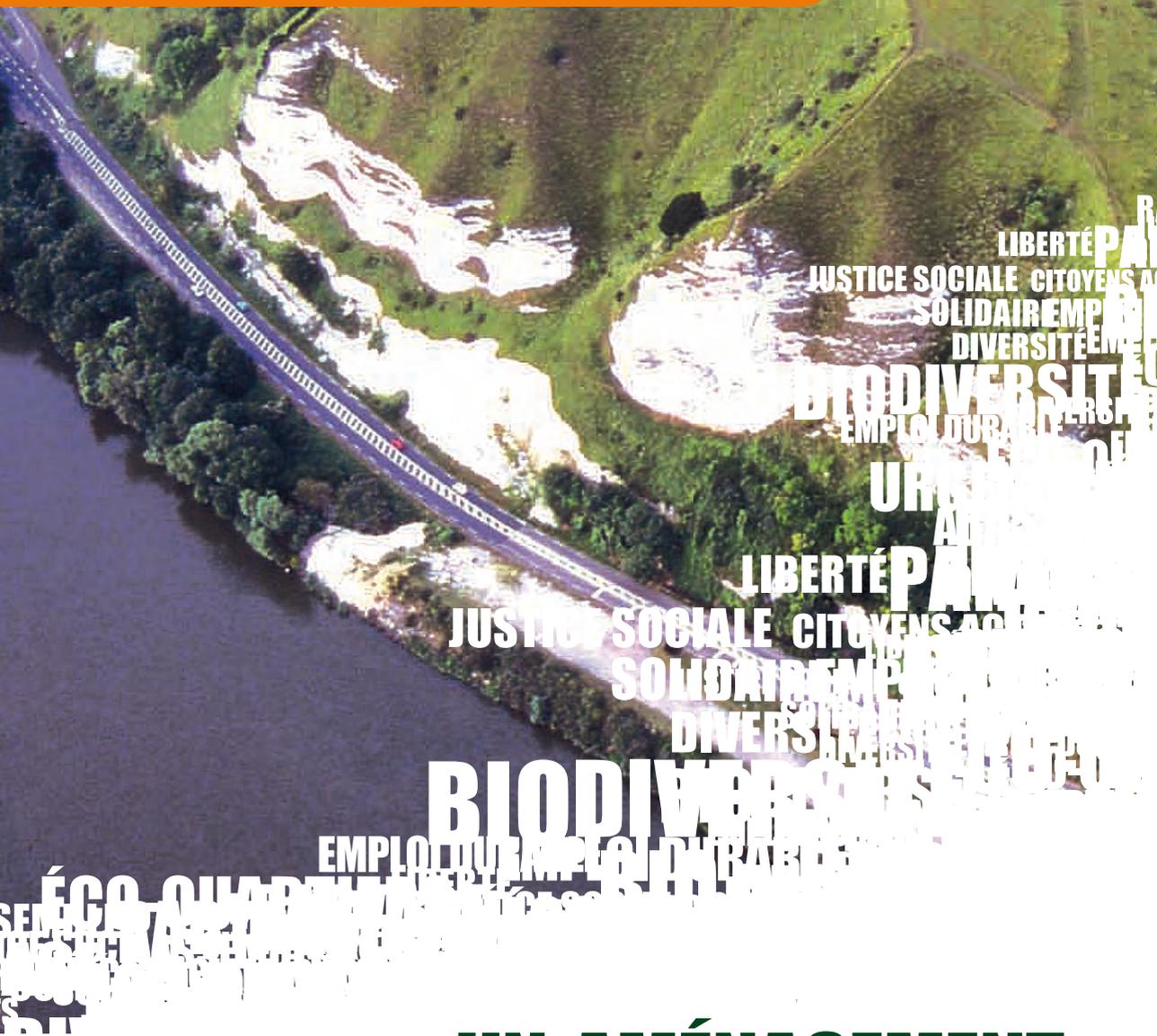
Le soutien de la Région à la pêche encouragera les bateaux de pêche sélectifs ayant un impact limité sur l'environnement ainsi que la pluriactivité des pêcheurs (collecte de données, ramassage de micro déchets, éco-tourisme...).

Favoriser la mise en place de démarches de gestion intégrée de la zone côtière

Au vu des enjeux littoraux et marins, il est nécessaire de développer les démarches de gestion intégrée incluant les politiques publiques en matière d'aménagement, d'activités littorales et marines, de préservation de l'environnement, et tenant compte de la dynamique des acteurs et des usagers locaux.

Il convient de mener ces démarches dans un processus de co-construction, favorisant l'intégration des populations et des acteurs locaux à la gestion de ces territoires.





UN AMÉNAGEMENT ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE DU TERRITOIRE HAUT-NORMAND



Qu'est-ce que l'aménagement du territoire ?

L'aménagement du territoire agit sur la répartition des lieux de vie et des activités, assure leur liaison et leurs communications. Elle accompagne le développement économique des territoires afin de réduire les inégalités économiques et sociales. La politique d'aménagement du territoire est définie conjointement par l'Europe, l'État et les collectivités. Les territoires ont tendance à mettre en concurrence leur attractivité. «Haute-Normandie Écologie» préconise des coopérations entre les territoires, afin d'engager un développement coordonné, juste et cohérent.



La Haute-Normandie, c'est 14 Pays, 7 Agglomérations, un Parc naturel régional : autant de territoires de projets que de territoires de vie. Lieux privilégiés du partage de pratiques, d'expérimentation, de concertation, ces territoires offrent la possibilité aux élus, aux habitants et aux acteurs socio-économiques de construire des projets structurants.

Marquée par son profil industriel (et ses 74 sites classés Seveso !), par une agriculture productiviste, par un étalement urbain croissant, notre région souffre encore aujourd'hui des conséquences de l'absence de politique d'aménagement de la seconde moitié du 20ème siècle.

Ces politiques se résument à additionner les projets industriels, d'infrastructures, d'urbanisme, les uns aux autres, sans chercher de cohérence ni même s'interroger sur leur utilité sociale.

Penser transversal pour agir localement

Une politique territoriale qui fait sens suppose au contraire une approche globale, intégrant enjeux sociaux, donne climatique, préservation des espaces naturels et de la biodiversité ET mise en place d'une économie de proximité, liée aux besoins des habitants du territoire, une économie à la fois sociale et solidaire.

Coopérer plutôt que concurrencer

La Région est la garante de cette manière de travailler qui fait le choix de la coopération contre celui de la concurrence entre les territoires pour lutter contre l'accroissement des inégalités au sein de notre société et la destruction de notre environnement.

Elle s'appuie sur des contrats de territoire, élaborés avec les Pays «ruraux» et les Agglomérations «urbaines», pour impulser une

mise en cohérence des projets de développement économique et résidentiel, conditionner son appui technique et financier à des exigences comme la réalisation de bilans de performance énergétique sur la rénovation du bâti, la maîtrise des consommations d'énergie, la préservation d'espaces naturels et de terres agricoles...

C'est ainsi que nous pourrons conduire les territoires haut-normands vers un développement soutenable, solidaire et écologique.



Les outils d'urbanisme et d'aménagement

- La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) : élaborée sous la responsabilité de l'État, elle fixe des orientations en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur du territoire.
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) : outil régional d'aménagement, il met en œuvre à l'échelle du territoire les mesures prévues par la DTA.
- La Charte Parc : régit le territoire d'un Parc naturel régional.
- Les Schémas de COhérence Territoriaux (SCOT) : outils d'aménagement des groupements de communes, déclinés en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à l'échelle des communes.



NOS ENGAGEMENTS

DE NOUVELLES PRIORITÉS ÉCOLOGIQUES POUR LES TERRITOIRES DE PROJETS HAUT-NORMANDS

La politique territoriale régionale doit tenir compte des enjeux climatiques, sociaux, de préservation de la biodiversité et de mise en place d'une économie relocalisée, sociale et solidaire, pour un développement durable. Cette politique régionale doit favoriser la mise en réseau des politiques d'aménagement locales.

La procédure de renégociation et de révision des contrats de territoire en 2010 sera l'occasion de proposer de nouveaux engagements et de nouvelles exigences découlant de l'agenda 21 régional et du Plan climat énergie régional.

1 Un aménagement enfin soutenable !

Maîtriser l'urbanisation tant dans les zones périurbaines que littorales :

- La stratégie régionale territoriale doit conduire à **densifier les centres-villes et les bourgs desservis par des transports collectifs** existants ou à réactiver.

Favoriser et développer les Agendas 21 et les Plans climat pour chaque territoire de projets.

Étudier la possibilité de créer un Parc naturel régional sur le Pays de Bray et d'élargir le Parc naturel interrégional du Vexin normand.

Coordonner les projets qui impactent plusieurs territoires :

- S'assurer de la cohérence entre les Schémas de COhérences Territoriaux afin d'éviter tout mitage ou aménagements concurrents.

Conditionner le co-financement des nouvelles constructions ou réhabilitations de bâtiments

- Respect de normes basse consommation (BBC), avec pour objectif d'atteindre l'énergie positive (produire plus d'énergie que le bâtiment en consomme) dès 2015.

Une aide aux chartes de bonnes conduites des territoires :

- Charte paysagère, gestion intégrée des zones côtières et humides, labellisations des territoires...



Que sont les Parcs naturels régionaux ?

Les Parcs naturels régionaux sont des territoires à dominante rurale, dont le patrimoine naturel, culturel et paysager présente un équilibre fragile. Le classement PNR permet à la Région de mettre en œuvre, en concertation avec l'État et les autres collectivités, et par le biais d'une charte, la protection et la valorisation de ce patrimoine afin d'assurer un développement durable du territoire concerné.

Le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande favorise notamment le maintien d'une coupure verte entre les pôles urbains et industriels de Rouen et du Havre.





Qu'est-ce que la périurbanisation ?

La périurbanisation, ou l'extension spatiale des zones urbaines, est néfaste car elle conduit à la destruction d'espaces naturels, à l'affaiblissement des services publics, et à l'augmentation des temps de déplacements qui ont un coût élevé pour les ménages.

2 Un développement territorial plus équitable et plus solidaire

Favoriser la créativité associative :

- S'appuyer sur des méthodologies issues de l'éducation populaire, pour **identifier des réponses innovantes pour couvrir des besoins et services de proximité.**
- **Impulser des projets d'Économie Sociale et Solidaire dans tous les territoires**, pour que l'économie soit au service de l'Homme et non le contraire.

Aider la sauvegarde du patrimoine bâti :

- Le valoriser et le réhabiliter.

Mieux articuler les relations ville-campagne :

- **Éviter le mitage des espaces naturels et la multiplication des déplacements.**

Développer une économie de proximité et résidentielle :

- Favoriser les commerces, l'artisanat, l'agriculture en circuits-courts.
- **Relocaliser l'emploi sur les territoires ruraux et périurbains.**
- **Maintenir une qualité de service sur tout le territoire.**
- Limiter les déplacements.

Le Parc naturel régional des boucles de la Seine normande mettra en place ces

nouvelles politiques territoriales et diffusera ces expériences aux autres territoires.

3 Un développement local plus ancré auprès des habitants

Donner les moyens aux conseils de développement de devenir des lieux d'innovation territoriale :

- **La Région dotera les conseils de développement d'un budget participatif** de 30 000 à 100 000 euros pour leur fonctionnement et le financement d'actions, afin de diversifier les membres et de permettre aux conseils de développement de réunir des assemblées intermédiaires pour recueillir **les avis de la population.**



Les conseils de développement

Un conseil de développement est une assemblée consultative, sur la base d'un partenariat entre élus, milieux socio-professionnels et associatifs, qui au sein de chaque agglomération ou pays, est associée à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet d'Agglomération ou de la charte du Pays.

Favoriser la création d'événements culturels autour du patrimoine historique, industriel et naturel en associant les habitants.

Créer un tableau de suivi avec des indicateurs pertinents en termes de développement durable :

- Seront pris en compte le taux d'illettrisme, les émissions de gaz à effet de serre, les résultats des bilans carbone, et le nombre d'hectares d'espaces naturels, agricoles artificialisés et de prairies retournées...

Haute-Normandie Écologie a la volonté de «ménager» le territoire haut-normand et de cesser de l'aménager en détruisant les paysages, les continuités écologiques, l'emploi et le lien social.





UNE DÉMOCRATIE RÉGIONALE PLUS PROCHE DES HAUT-NORMANDS



Qu'est-ce que la démocratie participative ?

La démocratie participative permet le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Cela suppose de mettre à disposition des citoyens des moyens pour qu'ils puissent être informés en toute transparence de l'action publique, pour qu'ils puissent débattre, exprimer leur avis, être associés à l'élaboration des politiques, peser dans les décisions qui les concernent, mais aussi évaluer la qualité des politiques publiques, et tout cela, afin de participer à la construction de l'intérêt général.



Face à la crise de modèle de société qui nous touche, l'urgence démocratique est aussi réelle que l'urgence sociale ou que l'urgence écologique. La gouvernance est à réinventer, il est nécessaire que les citoyens se réapproprient la démocratie afin de réduire les menaces qui pèsent sur elle.

Beaucoup doutent de la volonté des élus locaux de les associer aux prises de décisions, alors qu'elles ont un impact réel sur leur vie professionnelle, leur sphère privée, leur avenir et celui de leurs enfants.

Depuis quelques décennies, les citoyens constatent que le seul espace où ils peuvent s'exprimer se résume aux choix qu'ils font lors des élections.

Ils perdent peu à peu confiance en leurs élus, beaucoup délaissent les urnes et le sentiment que leur évoque la vie politique est souvent la méfiance. En effet, à quel moment sont-ils à nouveau sollicités pour prendre part à une élaboration commune des projets à construire ou à mettre en œuvre ?

En finir avec le fait du prince

Des choix déterminants pour notre région vont s'opérer dans les mois et années qui viennent. Entre le projet dit du «Grand Paris», la fusion des régions Haute et Basse-Normandie et le projet de réforme des collectivités, à quelle sauce sera accommodée la Haute-Normandie ?

Quand la décision de construire un nouveau réacteur nucléaire ou un terminal méthanier tombe comme le fait du prince sur notre territoire, les habitants, conscients des dangers que ces projets impliquent, peuvent-ils s'exprimer ?

Ils attendent une démocratie proche, concrète, transparente. Ils veulent reprendre

confiance et pouvoir agir aux côtés de leurs élus. Ils veulent être des acteurs à part entière de la vie politique régionale.

Les politiques doivent se construire et s'évaluer avec les citoyens

Il existe des moyens de donner aux haut-normands la capacité de s'exprimer, de suivre ce qui est étudié, débattu, réalisé, et d'agir avec leurs élus.

Nous voulons défendre cette liberté en engageant **une participation citoyenne sans précédent à l'échelle régionale**, en appliquant l'autonomie des collectivités inscrite dans notre Constitution, en assurant toutes les conditions pour l'égalité des chances et des traitements, et en valorisant l'action des territoires qui font l'identité de notre région, citoyens et élus ensemble, dans une société réconciliée.

La conversion écologique de l'économie suppose que l'ensemble de la société civile soit associée à l'évolution de la gouvernance institutionnelle.

Nous devons donner aux citoyens des moyens nouveaux de faire valoir leur citoyenneté.

Dans chaque région de France, les citoyens doivent disposer de la capacité de s'exprimer, de suivre ce qui est étudié, débattu, réalisé, et d'agir avec leurs élus.





NOS ENGAGEMENTS

POUR UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE : PRÉSIDER AUTREMENT

En Haute Normandie, la démocratie participative sera une démarche permanente. Elle permettra de préparer les décisions et d'enrichir leur évaluation.

Les forces vives régionales, les citoyens haut-normands seront associés afin de mettre en place des projets et des politiques publiques plus pertinentes en phase avec les attentes des populations. Pour cela, nous mettrons en œuvre des outils novateurs, qui permettent la co-élaboration, la co-décision et la co-évaluation citoyennes des politiques publiques.

1 Informer les citoyens et prendre en compte leur avis

Des informations transparentes et accessibles :

Pour que les citoyens puissent s'associer à l'élaboration des politiques et les évaluer, ils doivent avant tout pouvoir être informés en toute transparence de l'action publique.

- Développement de **points d'accueil et d'information du public** sur le territoire, et notamment à Évreux où il n'y a pas d'antenne de la Région.
- Mise à disposition des citoyens, **de façon visible, accessible et gratuite**, les enquêtes administratives et scientifiques, les publications réalisées par la Région, les organismes associés et les associations.

Prendre en compte l'avis des habitants :

- L'exécutif et l'assemblée régionale se saisiront de tout sujet d'intérêt régional soutenu par **une pétition** d'au moins 10 000 signatures.
- La Région apportera également son soutien à des **référendums locaux** en lien avec les territoires concernés.

2 Des outils pour coproduire les politiques

Des procédures de débat public :

- Elles seront poursuivies et étendues à d'autres politiques, comme les politiques culturelles et éducatives.

Des ateliers participatifs :

- Ils seront mis en place lors de l'actualisation des grands schémas (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, Plan Régional de Développement des Formations, Schéma Régional de Développement Économique...)
- Ils permettront à tous, citoyens, associations, experts, enseignants... de dialoguer avec les élus, et les services de la Région, afin de coproduire les politiques.

Un budget participatif :

- Un conseil du budget participatif travaillera en lien avec le CESR qui est l'instance de réflexion, et avec les conseils de développement locaux qui sont les instances de territoire qui identifient les projets et désignent des représentants au Conseil Régional pour constituer une conférence régionale.



- Les lycées auront également une part de budget participatif, afin de mettre en œuvre des actions de prévention à la santé, d'éducation à l'environnement, d'apprentissage de la citoyenneté, de développement de pratiques culturelles. Les élèves y seront associés.

Les citoyens auront la possibilité de mesurer ces impacts, en recourant à des experts indépendants.

- Un fonds régional dédié à la contre-expertise citoyenne sera créé à hauteur de 1% du coût prévisionnel des projets. Il sera mobilisable par les associations de protection de l'environnement et de la santé, avec avis conforme du conseil des budgets participatifs.

3 Des outils pour évaluer

Des moyens pour la contre-expertise indépendante :

Ce sujet est fondamental si nous voulons que les décisions prises par les élus régionaux soient incontestables du point de vue de la société.

La plupart des grands projets d'infrastructures et d'aménagement ont des impacts non négligeables sur les milieux naturels, la biodiversité, la sécurité et la santé publique.

Un médiateur de la Région :

- Traiter les conflits d'ordre juridique qui peuvent survenir entre l'administration régionale et les habitants, les entreprises voire les autres collectivités et partenaires institutionnels (ou l'État).

- Ses services pourront également être saisis dans la prévention des conflits sociaux et dans l'accompagnement des négociations si ces conflits s'avèrent inévitables.



Comment fonctionne la Région ?

Deux assemblées : le Conseil Régional et le Conseil Économique et Social Régional

Le Conseil Régional

55 conseillers régionaux élus au suffrage universel direct pour 4 ans, 39 pour la Seine-Maritime et 16 pour l'Eure

1 assemblée plénière, 1 commission permanente, 5 commissions thématiques

- Le président, les vice-présidents, les conseillers délégués et la commission permanente = l'exécutif régional

Parmi les conseillers de la majorité est élu le président du Conseil Régional et sont désignés les vice-présidents qui auront la charge, par délégation, d'une politique précise de la Région. Sont également désignés, au prorata de la composition du Conseil Régional, des élus de l'opposition qui siègent aux côtés des vice-présidents et du président au sein de la commission permanente.

- L'assemblée plénière et les commissions thématiques = le parlement

L'ensemble des conseillers régionaux se réunissent en assemblée plénière plusieurs fois par an, pour décider des grandes orientations

de la Région que l'exécutif mettra en œuvre. Cette assemblée vote également le budget. Plusieurs commissions thématiques permettent aux conseillers régionaux de débattre et de soumettre des propositions à l'exécutif.

- Les services de la Région

Ensemble du personnel du siège, des lycées et des organismes rattachés qui proposent et mettent en œuvre les décisions des élus.

Le Conseil Économique et Social Régional (CESR)

74 membres

Assemblée composée de membres issus du monde syndical, associatif ou économique. Elle travaille sur saisie du président du Conseil Régional ou sur auto-saisine pour émettre des avis au Conseil Régional et à son président sur tous les sujets en rapport avec les compétences de la Région. Tous ces conseillers sont chargés d'appliquer au quotidien, et par voie de délibération, les orientations du Conseil Régional.





Une réforme territoriale contre les territoires

Le président de la République, Nicolas Sarkozy, défend un projet de réforme basée sur une «recentralisation» territoriale.

Avec la suppression de la clause de compétence générale, le gouvernement empêchera les Régions d'agir dans les domaines qu'elles considèrent comme prioritaires.

La Région sera donc réduite à appliquer des politiques décidées par l'Etat. Par ailleurs, avec la suppression de la taxe professionnelle, les ressources fiscales des Régions seront amputées.

Sans liberté d'action sur les politiques à mener et sans ressources propres, les Régions seront donc, de fait, placées sous la tutelle de l'Etat.

Des Régions modernes pour agir

A l'inverse, **les écologistes sont favorables à une réelle décentralisation territoriale qui permettrait aux Régions d'agir en fonction des enjeux locaux, avec de réels moyens adaptés aux réalités régionales.** C'est la condition pour mener des politiques efficaces, proches des habitants et novatrices, en lien étroit avec les communes, les pays, les communautés de communes et les agglomérations.

La Haute-Normandie n'est pas la banlieue parisienne

Le projet de «Grand Paris», version Nicolas Sarkozy, a pour objectif de faire de notre Région la périphérie de l'Île de France, la Seine étant dès lors considérée comme le couloir logistique de la Région capitale et Le Havre son port. Cette vision correspond à une conception productiviste et archaïque de l'organisation du territoire. Elle est suicidaire du point de vue économique et environnemental.

Notre Région n'a pas vocation à devenir un appendice de l'Île de France. Il est essentiel de développer notre territoire, son économie, ses équipements, en fonction de ses qualités spécifiques et des intérêts des haut-normands.

Pour cela, nous avons besoin d'une Région forte qui réinvente une économie tournée vers les enjeux du 21ème siècle : énergies renouvelables (éolien, énergies marines, solaire, bois...), localisation de l'économie, agriculture de proximité et de qualité, tourisme, industries vertes...

Rapprocher les Normandie : un nouvel imaginaire territorial à construire ensemble

Renforcer véritablement la coopération entre les deux régions normandes est incontournable pour créer les conditions de leur union.

Le débat sclérosé sur la question, par exemple, de la capitale normande, a pour effet d'inhiber les politiques communes et de renforcer les rivalités au lieu d'encourager le travail en commun.

Pourtant, il est urgent de renforcer et de mettre en œuvre une réelle coopération sur la question du littoral, de l'Université et de la recherche, des pôles de compétitivité économique. Il est aussi essentiel de continuer à développer les réseaux de transports en commun de voyageurs et des transports de marchandises avec nos voisins bas-normands, de réfléchir ensemble à l'organisation de notre territoire.

Ensemble, les deux Normandie ont également des atouts à faire valoir en matière d'agriculture de proximité et de qualité à forte valeur ajoutée, en matière de pêche, de protection des espaces naturels, de valorisation des forêts, de développement du tourisme.

Ce rapprochement des Normandie doit se faire en lien avec l'ensemble des habitants, de façon démocratique et participative.





Claude TALEB [76]
*Tête de liste Europe Écologie
 Haute-Normandie
 Vice-Président de la Région*



Véronique BEREGOVY [76]
*Présidente du groupe des élus-
 Verts au conseil régional
 Déléguée syndicale - Rouen*



David CORMAND [76]
*Conseiller régional - Conseiller
 communautaire CREA délégué
 à l'habitat écologique*



Laure LEFORESTIER [76]
*Consultante
 Militante Cap 21
 Rouen*



Frédéric MALVAUD [76]
*Pdt d'une fédération régionale
 d'associations de protection de
 la nature et de l'environnement*



Véronique MOINET HÉDIN [76]
*Formatrice traductrice scienti-
 fique - Les Verts Pays de Bray*



Jean-Pierre GIROD [76]
*Vice-président de la Région
 Président parc naturel des
 boucles de Seine*



Maria BERGERON [76]
*Adjointe au maire
 de St Jouin Bruneval*



Jean-Luc CHAVANIEUX [76]
*Professeur des écoles
 Conseiller municipal de Bois
 Guillaume*



Jolanta AVRIL [76]
*Conseillère municipale
 déléguée de Dieppe aux
 déplacements actifs*



Stéphane LEFÉBURE [76]
*Éleveur - producteur de lait bio
 Pdt de la fédération régionale
 des agriculteurs bio*



Marie-Hélène BOILEAU [76]
*Présidente d'une association
 de défense des droits humains
 Le Havre*



Régis LOUVION [27]
*Professeur de musique
 ST Ouen de Thouberville*



Sandrine BOULARD [27]
*Cadre administratif
 Poses*



Guillaume LLORCA [27]
*Convergence-s (eco-socia-
 listes) - Chargé de mission
 d'une ONG environnementale -*



Perrine HERVE-GRUYER [27]
*Maraîchère biologique
 Le Bec Hellouin*



Jacqueline FIHEY [27]
*Professeur IUFM
 Militante associative
 Evreux*



Jérôme BOURLET [27]
*Président du schéma
 de cohérence territoriale
 Seine-Eure, forêt de Bord*

LIB
 ALE
 DAIR
 DIVERS
 ER
 URAB
 EC
 ENT
 AIR
 IVI
 CO